PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

de l'année 2025

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cédex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

payssaintgilles.fr

SOMMAIRE

1.Le cadre de l'élaboration du budget 2025…… 4

1.1. Contexte économique…… 4

1.2. Evolution de l'inflation ……...5

1.3. Déficit public : Après une dégradation en 2023, nouveau dérapage en 2024…… 6

1.4. Déficit public : situation dégradée qui conduit l'Europe à déclencher une procédure…… 8

1.5. L'endettement…… 10

1.6. Contributions des collectivité locales au redressement des comptes publics……11

2 . Orientations budgétaires 2025 de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Gilles Croix de Vie……14

2.1. La section de fonctionnement ……..15

a) Les recettes de fonctionnement …….. 15

b) Les dépenses de fonctionnement ……... 18

2.2. La section d'Investissement ……22

2.3 La structure de la dette ……24

2.4. Prospective et Programmation Pluriannuelle des Investissements……...28

3. Les Budgets Annexes…… 30

3.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative 30

3.2. Le budget annexe Assainissement Régie……... 34

3.3. Le budget annexe ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES …… 40

3.4. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BÉGAUDIÈRE…… 41

3.5. Le budget annexe PÉPINIÈRE D'ENTREPRISES…… 41

3.6. Le budget annexe SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif)…… 42

3.7. Le budget annexe PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie …… 42

4. Structure de la dette des Budgets Annexes……..43

5. Consolidation des Budgets 2025 …… 43

6. Présentation de la structure ……44

7. Le Personnel……...44

7.1. Les effectifs…… 44

7.2. Les rémunérations……46

7.3 Les avantages en nature et le temps de travail ……..……47

Cadre juridique

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, à son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et à la responsabilité financières des collectivités territoriales.

Ainsi, l'article L. 2312-1 du code général des collectivités territoriales dans sa nouvelle rédaction prescrit la présentation par le président de l'EPCI d'un *« rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette ». « Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'Etat dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre. »*

Le présent rapport a donc été établi pour répondre à ces obligations.

1. Le cadre de l'élaboration du budget 2025

1.1. Contexte économique

En 2023, le rebond post covid s'est achevé et la croissance française a été limitée avec +0,9% en euros constants (2,6% en 2022). En euros courants (avec prise en compte des effets de l'inflation), le PIB a progressé en 2023 de 6,3% (5,9% en 2022).

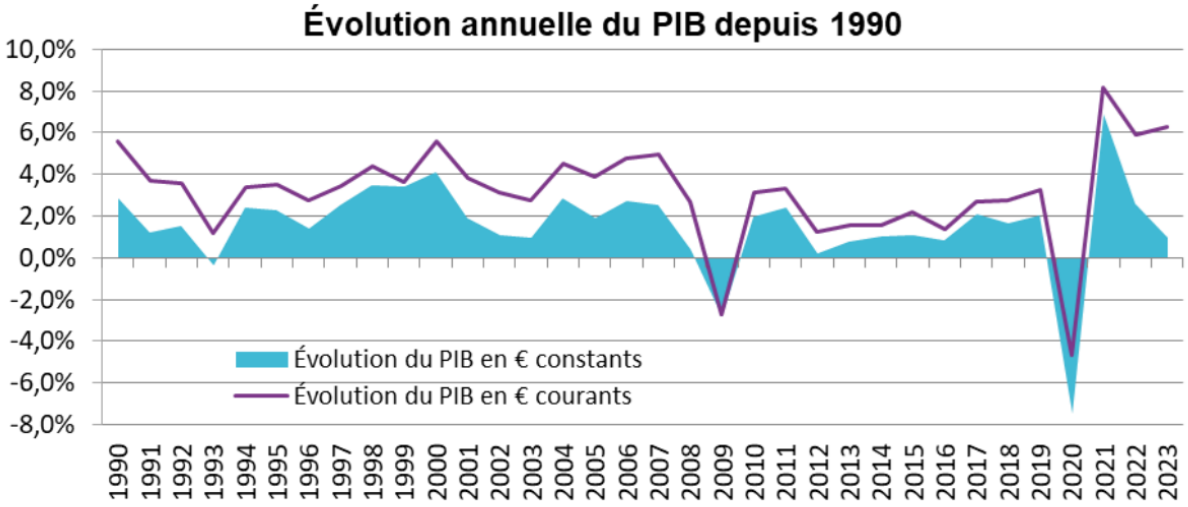

Source : FCL – Gérer la Cité – données de l'INSEE

La croissance pour 2024 reste anticipée à 1,1%. Cette prévision, partagée dans les prévisions les plus récentes, avait été considérée comme « réaliste » le 10 octobre dernier par le Haut Conseil des Finances publiques (HCP).

L'année 2025 s'annonce en revanche en retrait :

- Dans le cadre de la présentation initiale du PLF 2025 au mois d'octobre, le gouvernement avait retenu un scénario assez proche de celui des instituts économiques. Cependant, le HCP relevait que le scénario du gouvernement reposait sur certaines hypothèses favorables (baisse du taux d'épargne favorable à la consommation et léger rebond de l'investissement des entreprises). Par ailleurs, l'aspect récessif lié à la hausse des prélèvements obligatoires et à la baisse de la demande publique lui semblait sous-estimé. Le HCP considérait alors la prévision 2025 comme « un peu élevée ».
- Les prévisions sont depuis orientées à la baisse dans un contexte d'incertitude et de restrictions budgétaires. Dans le cadre de la reprise de l'examen du PLF le Gouvernement de François Bayrou anticipe désormais une croissance de 0,9%, mais certains prévisionnistes sont plus pessimistes.

PIB en volume	2024	2025
PLF 2025 Gvt Bayrou		+0,9%
PLF 2025 initial (oct 2024)	+1,1%	+1,1%
Consensus éco (janv 2025)	+1,1%	+0,75%
FMI (janv 2025)	+1,1%	+0,8%
Banque de France (Déc 2024)	+1,1%	+0,9%
Com. Européenne (nov 2024)	+1,1%	+0,8%
OFCE (oct 2024)	+1,1%	+0,8%
FMI (oct 2024)	*+1,1%*	*+1,1%*
Banque de France (Sept 2024)	*+1,1%*	*+1,2%*
Consensus éco (Sept 2024)	*+1,1%*	*+1,1%*
OCDE (Sept 2024)	*+1,1%*	*+1,2%*

Source : FCL – Gérer la Cité – notamment PLF 2025

1.2. Evolution de l'inflation

Comme attendu, l'inflation se normalise depuis 2023. La vitesse de réduction du niveau d'inflation a surpris les économistes avec une forte baisse en septembre 2024 portée par la baisse du prix de l'énergie. En décembre 2024, sur un an, l'inflation ressort à 1,3% (avec ou sans prise en compte de l'énergie).

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation

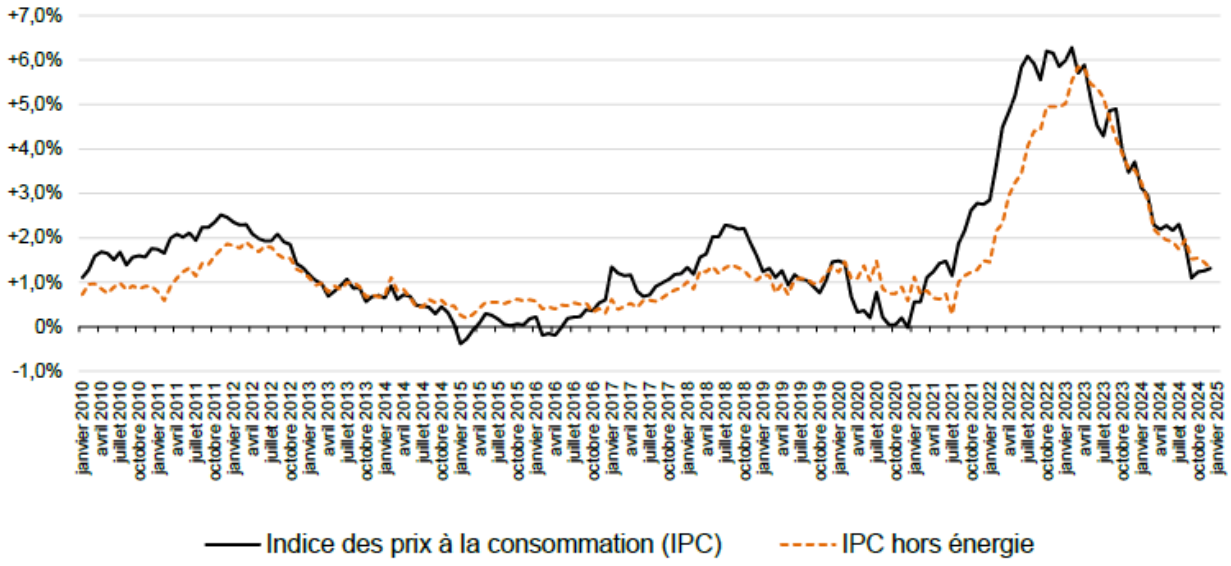

Source : FCL – Gérer la Cité

L'article 1518 bis du Code Général des Impôts (CGI) prévoit que, depuis 2018, la revalorisation forfaitaire des valeurs locatives est automatiquement indexée sur la variation, lorsqu'elle est positive, constatée sur un an au mois de novembre de l'indice des prix à la consommation harmonisés (IPCH). En novembre 2024, la progression sur un an de l'IPCH s'établit à + 1,7%, ce qui servira de base à la revalorisation des valeurs locatives 2025.

Variation sur 12 mois de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH)

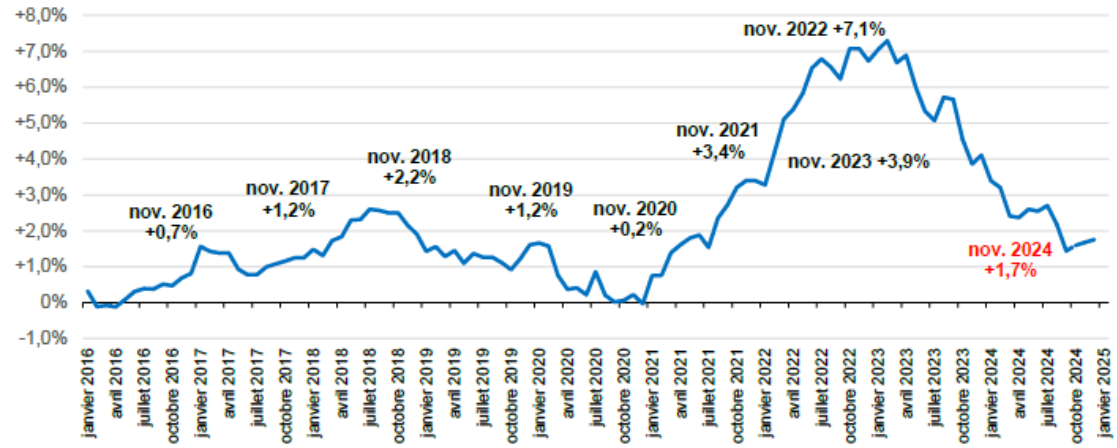

Source : FCL – Gérer la Cité

Dans le cadre du texte initial, le Gouvernement Barnier avait retenu pour 2025 un taux d'inflation de 1,8%, proche de sa prévision d'avril 2024 et de l'inflation long terme habituellement retenue dans les projets de loi de programmation des finances publiques. Le Haut Conseil des Finances publiques (HCP) considérait alors cette prévision comme « un peu élevée » compte tenu de facteurs baissiers qui pourraient intervenir (modération salariale observée depuis mi-2023, repli des prix énergétiques, stabilité des prix alimentaires).

Les prévisions plus récentes s'accordent sur une tendance à la baisse du niveau d'inflation renforcée par la baisse des prix de l'énergie. Dans sa prévision de décembre 2024, la banque de France intègre par ailleurs un effet inflationniste de 0,2% lié aux mesures du PLF 2025 (notamment relatives à la hausse de la TICFE et à la taxe sur les billets d'avion).

Dans ce contexte, le Gouvernement Bayrou a décidé de revoir à la baisse la prévision d'inflation à 1,4%.

Inflation	2024	2025
PLF 2025 Gvt Bayrou		+1,4%
PLF 2025 initial (oct 2024)	+2,1%	+1,8%
Pacte de Stabilité (avril 2024)	*+2,5%*	*+1,7%*
LPFP 2023-2027 (nov 2023)	*+2,5%*	*+2,0%*
Consensus éco (janv 2025)	+2,3%	+1,6%
Banque de France (Déc 2024)	+2,4%	+1,6%
Com. Européenne (nov 2024)	+2,4%	+1,9%
FMI (oct 2024)	*+2,3%*	*+1,6%*
Banque de France (Sept 2024)	*+2,5%*	*+1,5%*
Consensus éco (Sept 2024)	*+2,5%*	*+1,9%*
OCDE (Sept 2024)	*+2,4%*	*+1,9%*
Com. Européenne (mai 2024)	*+2,5%*	*+2,0%*

Source : FCL – Gérer la Cité

1.3. Après une dégradation du déficit public en 2023, le gouvernement s'attend à un nouveau « dérapage » en 2024

✓ ***Le déficit :***

En 2023, le déficit public atteint 5,5% du PIB contre une prévision de 4,9% prévu dans le cadre de la LFI 2024.

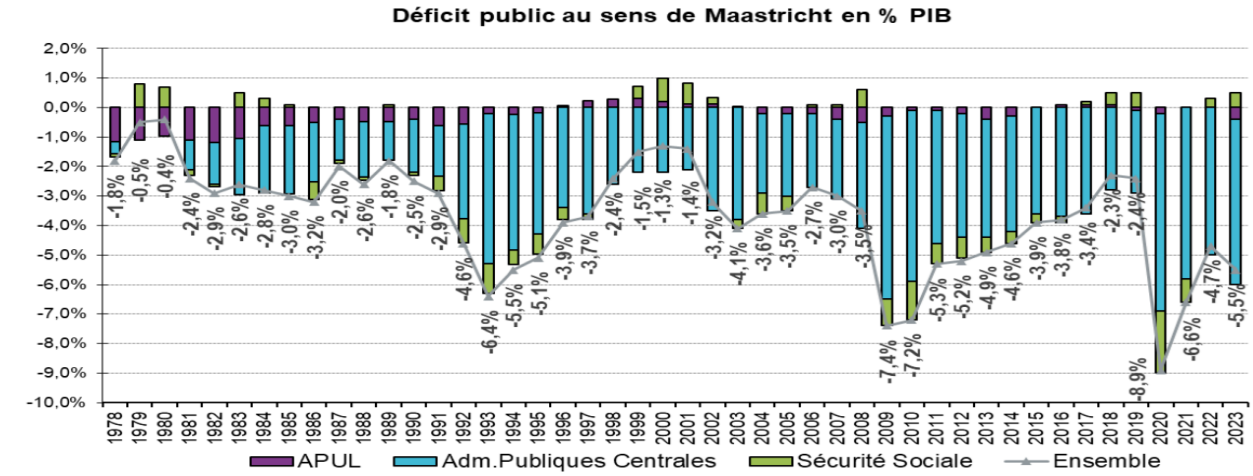

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Pour 2024, le déficit public de la France devrait atteindre **6,1%** du PIB, un dérapage pour la deuxième année consécutive qui vaut à la France d'être épinglée par Bruxelles pour déficit excessif.

Tel que nous le reconstituons, ce premier « dérapage » par rapport à la prévision concerne le budget de la Sécurité sociale et de l'État, plus marginalement les administrations locales

	Déficit public 2023					
	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Ecart	
Solde public	Prévision LFI 2024	Réalisation	Prévision LFI 2024	Réalisation	en Md€	en % total
Adm.Publiques Centrales	-5,4%	-5,5%	-152,1	-156,4	-4,3	27%
APUL (1)	-0,3%	-0,4%	-8,5	-9,9	-1,5	9%
Sécurité Sociale	0,7%	0,4%	19,7	11,5	-8,2	52%
Ensemble	**-4,9%**	**-5,5%**	**-138,1**	**-153,9**	**-15,9**	**100%**

(1) Administrations Publiques Locales

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation + reconstitutions écarts de prévision

Le besoin de financement des collectivités locales explique 30% de l'augmentation du déficit public en 2023.

Les APUL sont composées des collectivités locales et d'autres organismes divers d'action locale (CCAS…). Le besoin de financement des collectivités locales s'est établit à 5,5 Md€ en 2023 contre un excédent de financement en 2022. Cet écart de 8,5 Md€ représente 30% de l'augmentation du déficit public en 2023.

Il faut toutefois relativiser cette situation :

1. Le besoin de financement des collectivités locales ne représente que la moitié de celui des APUL en 2023 ;
2. Les collectivités locales représentent 3,6% du besoin de financement des administrations publiques alors qu'elles représentent en 2023 près de 18% des dépenses publiques et 47% de l'investissement public

	en % PIB		en milliards d'euros (Md€)		Variation
Solde public	2022	2023	2022	2023	en Md€
Adm.Publiques Centrales	-5,0%	-5,5%	-133,0	-156,4	-23,5
APUL (1)	0,0%	-0,4%	-1,1	-9,9	-8,9
dont collectivités locales	0,1%	-0,2%	3,0	-5,5	-8,5
dont ODAL (2)	*-0,2%*	*-0,2%*	*-4,0*	*-4,4*	*-0,4*
Sécurité Sociale	0,3%	0,4%	8,2	11,5	+3,3
Ensemble	**-4,7%**	**-5,5%**	**-125,8**	**-153,9**	**-28,2**

(1) Administrations Publiques Locales *(2) Organismes Divers d'Action Locales*

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

Les APUL et les collectivités locales présentent en effet une capacité d'autofinancement (épargne brute) positive alors que l'État affiche un déficit de la section de fonctionnement depuis 1991.

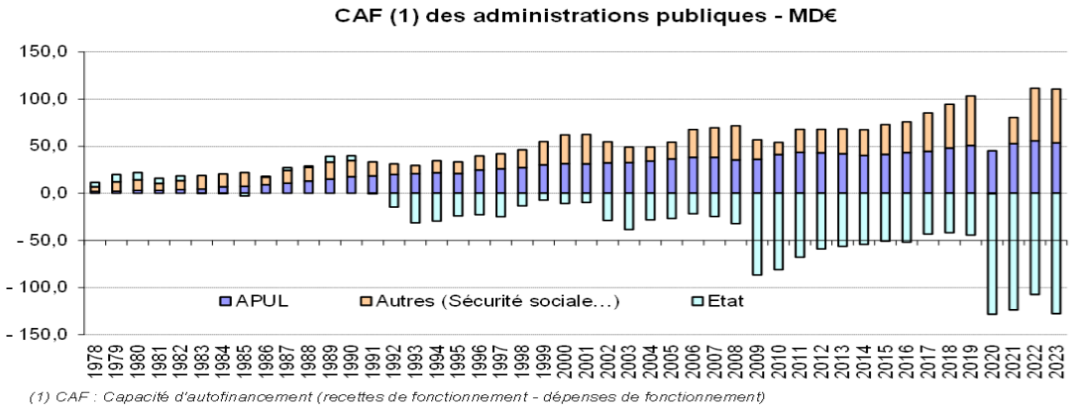

(1) CAF : Capacité d'autofinancement (recettes de fonctionnement - dépenses de fonctionnement)

Source : FCL – Gérer la Cité

Le besoin de financement total des collectivités locales est lié à l'effort d'investissement. Le budget de l'État est structurellement déficitaire sur sa section de fonctionnement avec un niveau d'investissement plus faible.

1.4. Déficit public : Une situation dégradée qui conduit l'Europe à déclencher une procédure pour déficit excessif.

Les États membres de la zone Euro doivent s'inscrire dans le cadre de règles budgétaires communes à travers le Traité sur la Stabilité, la Coordination et la Gouvernance au sein de l'Union économique et monétaire (TSCG) et le Pacte de Stabilité et de Croissance (PSC).

Le Pacte de Stabilité et de Croissance prévoit notamment pour la France un plafond de déficit à 3% du PIB et de dette publique à 60% du PIB.

Si ces règles ont été suspendues depuis 2020, d'abord en raison de la crise COVID, puis de la guerre en Ukraine, elles ont été réactivées en 2024 avec une procédure adaptée.

La Commission européenne a ouvert depuis le 26 juillet 2024, une procédure pour déficit excessif envers plusieurs Pays dont la France. Si on croise le niveau d'endettement et de Déficit, la France se situe en avant dernière position devant l'Italie.

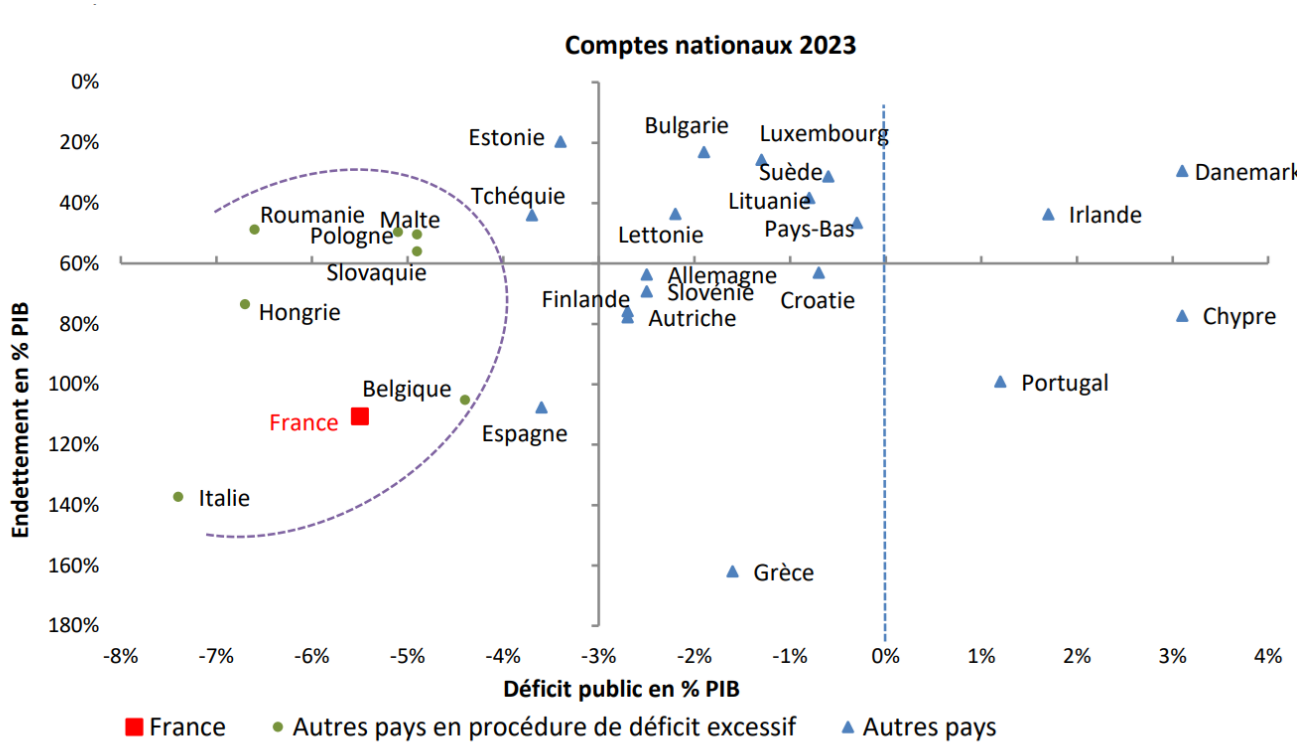

Source : FCL – Gérer la Cité

Le non-respect d'une trajectoire de redressement expose la France à des sanctions allant jusqu'à 0,1% du PIB par an soit environ 2,8 Md€ / an.

Alors que la LPFP 2023-2027 adoptée en décembre 2023 prévoyait une trajectoire de retour vers les 3% à horizon 2027, un net décalage est intervenu dès le début d'année notamment pour intégrer le niveau de déficit 2023.

Début septembre, le gouvernement a alerté sur un dérapage plus important du niveau de déficit qui était alors annoncé à 5,6% pour 2024 et une trajectoire qui resterait supérieure durablement à 6% sans action correctrice.

Le PLF 2025 présente une prévision encore plus dégradée pour 2024 avec un déficit qui atteindrait 6,1% du PIB et un effort de redressement de 1,1% de PIB pour ramener le déficit à 5% dès 2025. Le retour en dessous du seuil de 3% de déficit n'est pas prévu avant 2029.

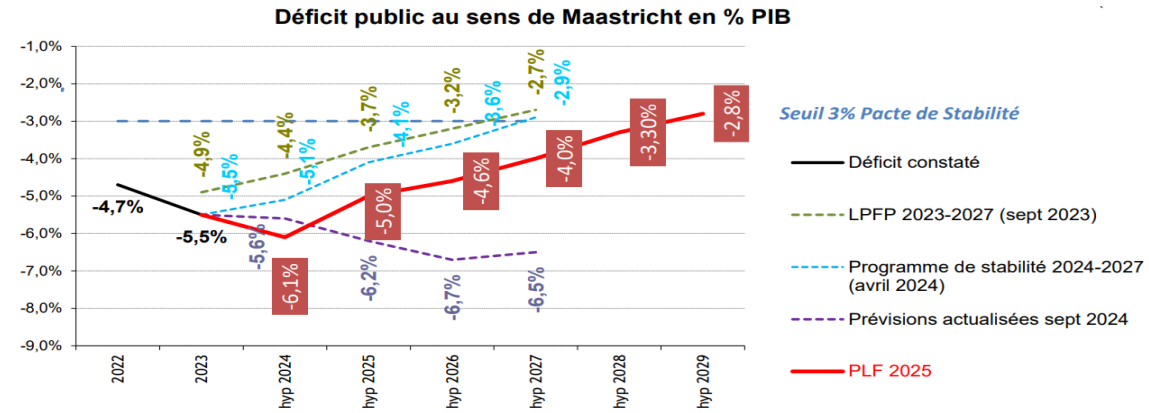

Source : FCL – Gérer la Cité

Le PLF initial du gouvernement Barnier prévoyait un effort de réduction du déficit équivalent à 1,1% de PIB afin de ramener le déficit à 5% dès 2025. Pour mémoire, le PLF initialement présenté affichait un déficit de 5,2%, le différentiel avec la cible de 5% devant être trouvée lors du débat parlementaire.

C'est d'ailleurs cette cible de 5% qui avait été transmise le 31 octobre 2024 à la commission Européenne via le PSMT (Plan budgétaire et structurel à moyen terme) assortie d'un retour en dessous du seuil de 3% à horizon 2029.

Le Gouvernement Bayrou a fixé une cible de réduction du déficit moins élevée en 2025, à 5,4% du PIB : la version adoptée par le Sénat se situe actuellement à 5,3% : les grands équilibres sont finalement assez proches de la version initiale du PLF version Barnier.

Si la trajectoire pour les années suivantes n'a pour l'instant pas été communiquée officiellement, le gouvernement l'a présentée le 20 janvier lors de l'Eurogroupe qui réunit les ministres de l'économie et des finances des États membres de la zone euro.

Le gouvernement Bayrou a annoncé ramener l'effort des collectivités locales au titre de 2025 de 5 milliards à 2,2 milliards d'euros en s'appuyant sur les travaux du Sénat.

Le Sénat a :

- remplacé le prélèvement au profit d'un fonds de réserve par un dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales avec un objectif de prélèvement ramené de 3 à 1 Md€
- La réduction du FCTVA proposé par le Gouvernement Barnier est supprimée
- Le Gel des fractions de TVA est maintenue.

	GOUVERNEMENT Version initiale PLF 2025	SÉNAT Version Sénat PLF 2025
Dispositif de prélèvement / lissage des recettes	*3 Md€*	*1 Md€*
Gel des fractions de TVA	*1,2 Md€*	*1,2 Md€*
Réduction FCTVA	*0,8 Md€*	
TOTAL	**5 Md€**	**2,2 Md€**

Source : FCL – Gérer la Cité

Ce chiffrage ne comprend pas la hausse du taux de la CNRACL dont la hausse initiale de 4% par an pendant 3 ans est ramenée à 3% pendant 4 ans.

1.5. L'endettement

En 2023, l'endettement national a augmenté de 148 Md€ dont 6 Md€ pour les APUL pour atteindre 3 101 Md€. Les APUL ne représentent que 8% de la dette publique en 2023 (qui est essentiellement portée par les Administrations Publiques Centrales), proportion qui reste inférieure à 9% depuis 15 ans.

Endettement des administrations en Md€

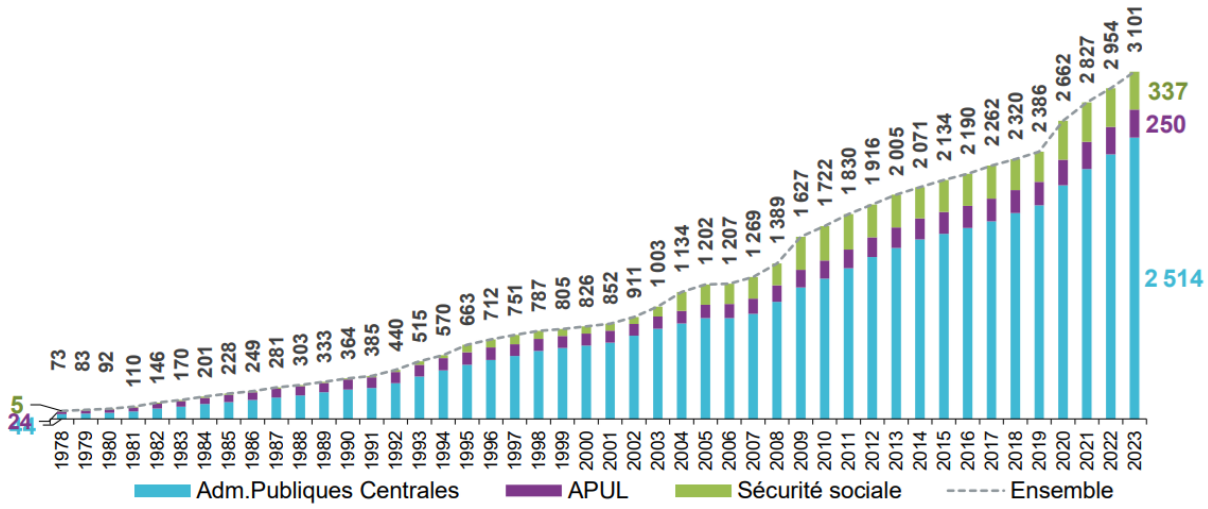

Part des APUL dans la dette des administrations publiques en %

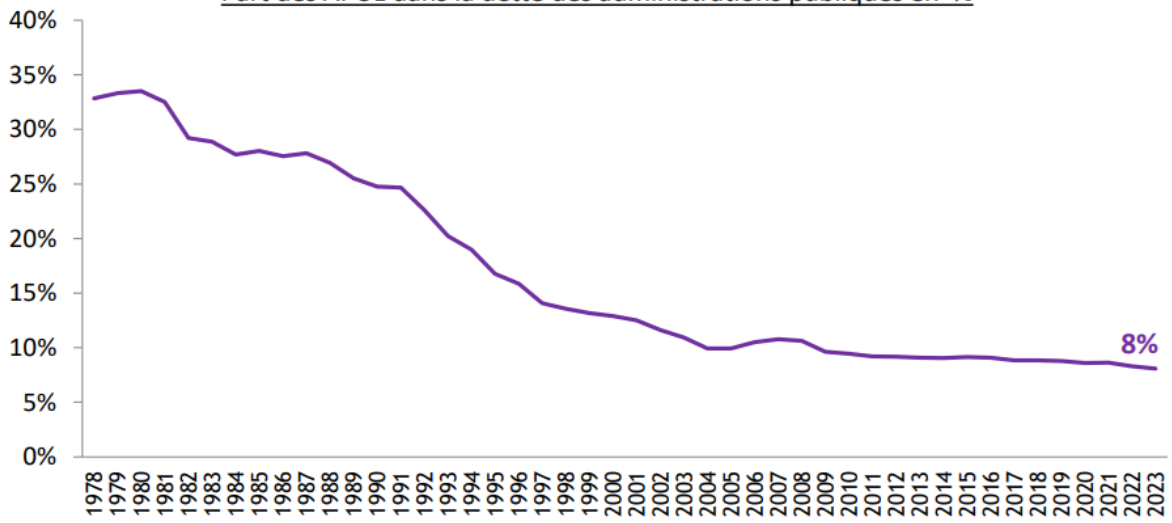

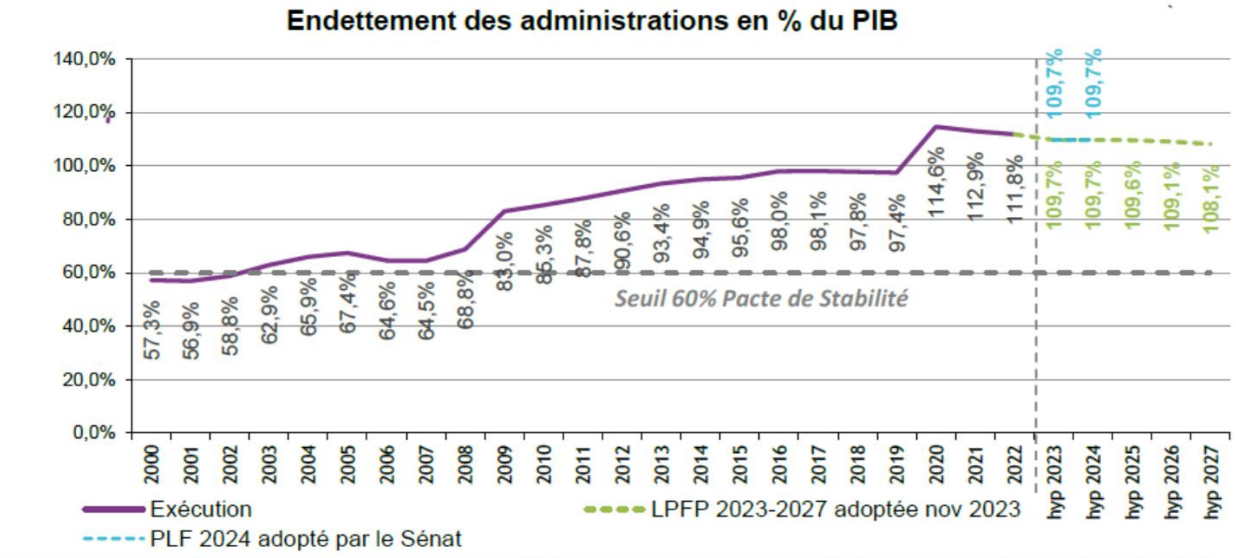

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation, Loi de Programmation des Finances Publiques (PLPFP) 2023-2027 et PLF 2024

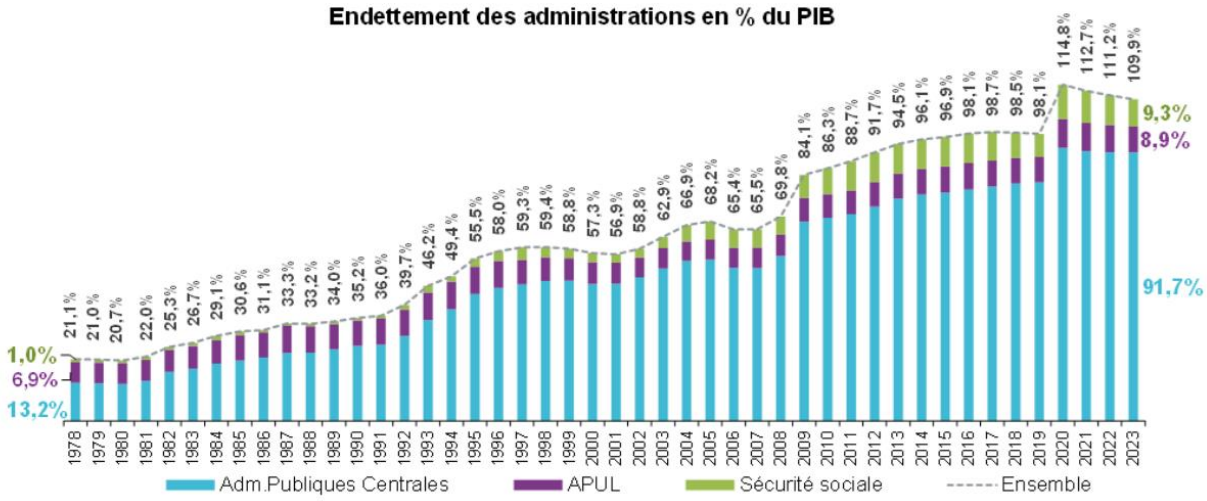

Source : FCL – Gérer la Cité – Comptes de la Nation

1.6. Contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics

Relèvent d'une contribution des collectivités locales au redressement des comptes publics :

• Le prélèvement au profit d'un fonds de réserve

La contribution est répartie à parts égales en deux enveloppes distinctes, l'une pour les communes, l'autre pour les EPCI à fiscalité propre.
La répartition des contributions au sein des deux enveloppes suit la même logique :
• Calcul d'un indice de ressources et de charge composé :

- Pour 75% par le rapport d'un indicateur de richesse à la moyenne de la catégorie (potentiel financier/ hab pour les communes et potentiel fiscal / hab pour les EPCI)
- Pour 25% par le rapport à la moyenne de la catégorie du revenu / hab

• Sont contributeurs les communes et EPCI dont l'indice de ressources et de charges est supérieur de 10% à la moyenne, à l'exception des communes les plus défavorisées au regard du classement DSU *(les 250 premières communes de plus de 10 000 hab et les 30 premières communes de 5 000 à 9 999 hab)* et DSR *(les 2 500 premières communes DSR Cible)*.

- La contribution est répartie en tenant compte du produit de la population DGF par l'écart relatif de l'indice synthétique à la moyenne.
  - Un écrêtement est opéré avec : Un plafonnement de la contribution à 2% des recettes réelles de fonctionnement (il s'agit des recettes du dernier compte de gestion, nettes des atténuations de produits, des recettes exceptionnelles, des produits des mises à disposition de personnel facturées dans le cadre d'une mutualisation de service et des versements au titre du fonds de compensation des charges territoriales par les communes du grand Paris).
  - Pour les communes, les contributions inférieures à 1 000 € ne sont pas mises en recouvrement
- Le montant écrêté est réparti entre les autres contributeurs.

  A noter que la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie n'est pas contributrice au dispositif.

Il s'agit des fractions de TVA perçues en remplacement de la TH (EPCI), de la TFB (départements) et de la CVAE (EPCI, Départements et régions).

Elles sont actuellement versées de façon prévisionnelle en N au regard d'une estimation du produit de TVA N tel qu'inscrit en loi de finances. Cette évaluation est réajustée en cours d'année N (au moment du PLF) avec une régularisation définitive l'année suivante qui s'est révélée négative entraînant des remboursements en 2023 et 2024.

L'article modifie les modalités de versement : la TVA sera versée en N sur la base du produit perçu en N-1 par l'État. Cette disposition entraine une « année blanche » en 2025. En pratique, sur les premiers mois de l'année 2025 la TVA sera versée sur la base de l'évaluation révisée du produit de TVA 2024, les versements étant actualisés dès le produit définitif 2024 connu.

À compter de **Le Gel des fractions de TVA** 2026, les dispositions prévoyant que les collectivités locales perçoivent ces fractions de TVA « fil de l'eau » sur le modèle de la TVA « DGF » des régions s'appliqueraient puisqu'elles ne sont pas supprimées par cet article.

• **La réduction du FCTVA**

La version initiale du PLF 2025 prévoyait une baisse du FCTVA avec :

1. La suppression du FCTVA afférent aux dépenses de fonctionnement
2. L'abaissement du taux de compensation du FCTVA en investissement de 16,404% à 14,85%,

Le Sénat a adopté un amendement (n° I-9) qui supprime la mesure visant à modifier le taux du FCTVA et maintient ce dernier à son niveau actuel. Le gouvernement Bayrou ne prévoit pas de revenir sur cette suppression, confirmant ainsi qu'aucune baisse du taux du FCTVA, n'est à attendre.

• **L'augmentation des cotisations à la CNRACL**

La Cour des Comptes avait ciblé dans son dernier rapport le déficit actuel (2,5 Md€ en 2023 contre 1,2 Md€ en 2021) avec une perspective de déficit à hauteur de 10 Md€ en 2030 – en euros constants, soit 0,3% du PIB.
La Cour des Comptes a recommandé de « faire contribuer les employeurs territoriaux au retour à l'équilibre financier de la CNRACL à hauteur de la part du déficit du régime de retraite des fonctionnaires territoriaux et hospitaliers qui leur incombe ».
➔ Les projets de lois de finances 2025 actent dans ce sens une augmentation de 4 points du taux de la CNRACL. Cette hausse sera suivie de mesures complémentaires à compter de 2026 dans une trajectoire de retour à l'équilibre qui n'a pas été communiquée.
Les contre-propositions du SÉNAT ramenaient l'augmentation à 3 points par an sur une période de 4 ans,

• **Une augmentation de 1,2 Md€ des concours financiers par rapport à la version initiale du PLF**

Cette augmentation provient :

- Pour 798 M€ du rétablissement du FCTVA
- Pour 290M€ de l'abondement de la DGF
- De 100 M€ de crédits pour la Corse au titre de l'augmentation de la dotation de continuité territoriale
- Le solde s'explique quasi exclusivement par l'instauration d'une compensation liée au recentrage de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (85M€).

• **Le prélèvement sur les variables d'ajustement passe de 47M€ en 2024 à 487 M€ en 2025**

	LFI 2024			PLF 2025		
	Montant M€	Evol - M€	Evol - %	Montant M€	Evol - M€	Evol - %
Communes et EPCI	1 450	-27	-1,8%	1 191	-259	-17,9%
Compens.pertes liées au relèvement du seuil d'assujetissement au VT	*48*	*0*	-	*48*	*0*	-
DCRTP des communes	*240*	*-3*	*-1,2%*	*188*	*-52*	*-21,6%*
DCRTP des EPCI	*890*	*-12*	*-1,3%*	*741*	*-150*	*-16,8%*
Fonds de garantie des FDPTP	*272*	*-12*	*-4,2%*	*214*	*-58*	*-21,3%*
Départements	1 606	-20	-1,2%	1 567	-39	-2,4%
Dotations de compensation d'exonérations	*362*	*0*	-	*362*	*0*	-
DCRTP des départements	*1 243*	*-20*	*-1,6%*	*1 204*	*-39*	*-3,1%*
Régions	483	0	-	294	-189	-39,1%
Dotations de compensation d'exonérations	*16*	*0*	-	*16*	*0*	-
DCRTP	*467*	*0*	-	*278*	*-189*	*-40,4%*
TOTAL	**3 539**	**-47**	**-1,3%**	**3 052**	**-487**	**-13,8%**

La Loi de Finances Initiale pour 2025, prévoit également les points suivants :

- Suppression de certains taux réduits de TVA sur les opérations liées au chauffage (Les chaudières utilisant des énergies fossiles ne pourront pas bénéficier des taux réduits de 5,5 % ou 10 %. Cela inclut l'exclusion de la fourniture et de l'installation de nouvelles chaudières fossiles).
- Report de trois ans de la suppression progressive de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Taux d'imposition maximal	Année d'application – LFI 2024	Année d'application – PLF 2025
0,28%	2024	**2024, 2025, 2026 et 2027**
0,19%	2025	**2028**
0,09%	2026	**2029**
0%	A partir de 2027	**A partir de 2030**

➔ **Cette mesure n'a pas d'incidence sur le produit perçu par les collectivités locales mais est à mettre en regard de la suppression de la perception de cette taxe par les collectivités locales.**

- Application d'un taux d'indemnisation de 90 % pour les arrêts maladie dans la fonction publique - article 65 bis du PLF 2025 -
  Actuellement, les fonctionnaires en congé maladie ordinaire perçoivent l'intégralité de leur traitement pendant trois mois.
  Introduit par amendement, cet article prévoit d'appliquer une décote avec un taux de remplacement de 90 %
  Cette mesure entrera en vigueur dès le premier jour du mois suivant la publication de la loi et s'appliquera aux congés de maladie futurs. Des mesures similaires seront envisagées pour les agents non titulaires et ceux sous régimes particuliers.

2. *Orientations budgétaires 2025 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie*

Les éléments présentés dans ce rapport sont provisoires puisque le projet de budget à ce stade est établi sans connaître le montant des dotations d'Etat et des bases fiscales qui ne seront notifiés à l'EPCI qu'à la fin du 1er trimestre 2025.

Le programme d'investissement, qui s'inscrit dans la prévision pluriannuelle définie par l'assemblée délibérante, prend notamment en compte :

- La rénovation et l'extension des réseaux d'eaux pluviales urbaines,
- La réalisation de nouveaux itinéraires cyclables,
- Les orientations du PLH relatives au soutien à la production de logements locatifs publics et à la rénovation énergétique de l'habitat,
- La mise en œuvre des divers plans (PAT, PCAET…).

Inscrits au sein de budgets annexes, la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie poursuit la production et la commercialisation de terrains aménagés sur ses Zones d'Activités Economiques ainsi que la réalisation de travaux au port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie, préparatoires au renouvellement de la concession.

2.1. La section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre à 44 472 143,17 € en 2025 contre 43 981 039,41 € en 2024.

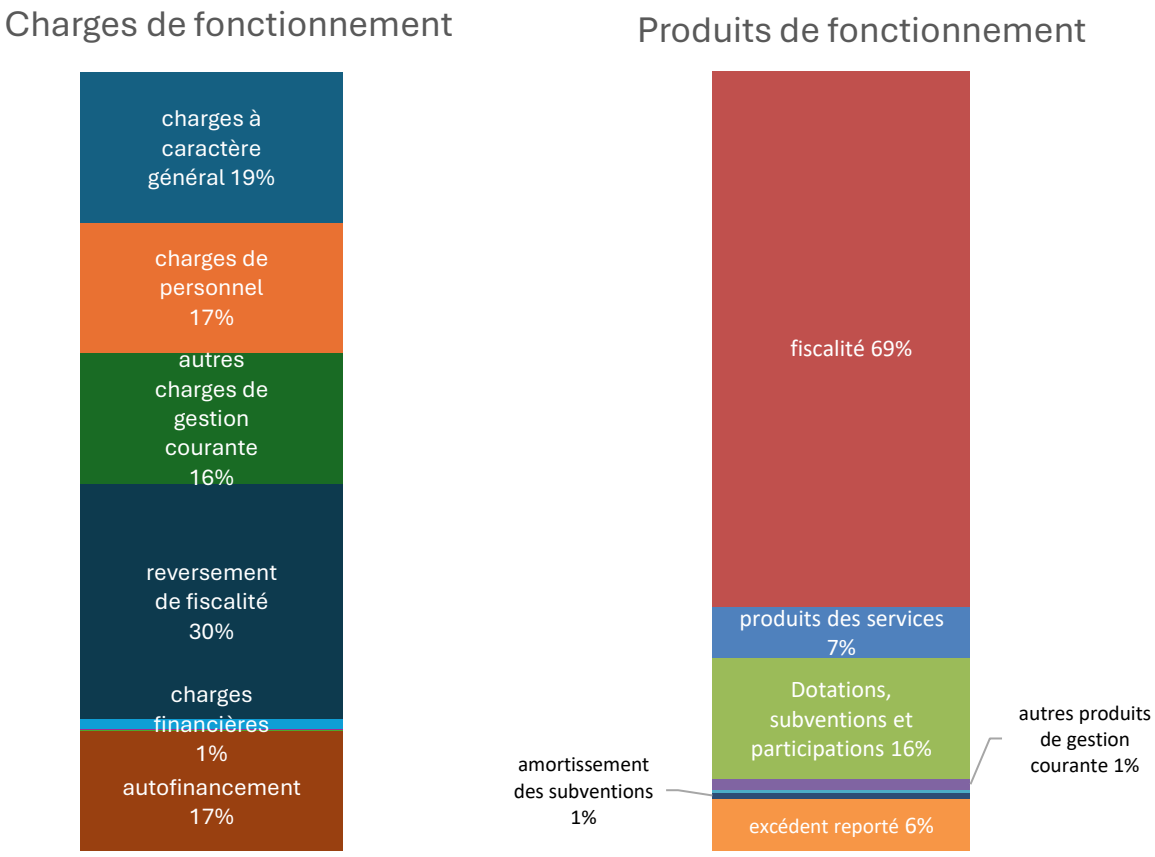

a) Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement sont en progression de 2,11 % par rapport à l'exercice précédent.

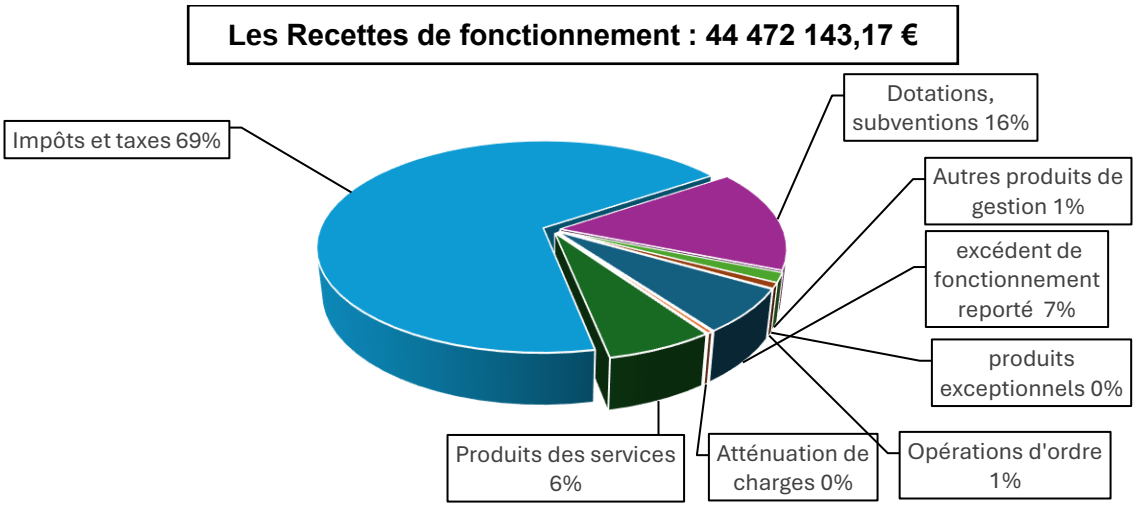

Les recettes réelles de fonctionnement, hors excédent, sont projetées à 41 M€ en 2025, en hausse de 851 k€ par rapport au BP 2024.

Ces recettes restent majoritairement composées du produit de la fiscalité, qui représente 70% des recettes, en progression de 1,30% (hors taxe de séjour).

La Dotation d'Intercommunalité et les compensations fiscales versées par l'ETAT, représentent 11% des recettes réelles et sur l'exercice 2025 progressent de 11% (+495 k€).

Chapitre 70 – produits des services

Les produits des services progressent de 7,28 % en 2025 (+196 k€).

Le projet de budget 2025 intègre les décisions prises par délibérations du 5 décembre 2024 prévoyant une revalorisation de la tarification des actes d'urbanisme instruits par l'Agglomération pour le compte des communes passant de 50% à 62% du coût du service et de celui du service commun « Système d'Information » avec le passage du coût par poste de 100€ à 150 €. Ces décisions engendrent une recette supplémentaire budgétisée sur 2025 à 176 000 €.

Les autres évolutions concernent, à la hausse, la billetterie du multiplexe aquatique, la facturation du service commun au CIAS et les refacturations à l'office de tourisme intercommunal et aux budgets annexes.

Chapitres 73 – produits fiscaux

En l'absence de la notification, par la direction départementale des finances publiques (DDFIP), des bases fiscales 2025, le projet de budget est établi, comme le prévoit l'article 1518 bis du CGI, depuis 2018, avec application aux bases, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et la taxe sur le foncier bâti (TFB), de la variation de l'indice des prix à la consommation harmonisée (IPCH) à fin novembre soit 1,7%.

Le projet de loi de finances pour 2025 prévoit un gel du montant de la fraction de TVA perçue désormais par l'agglomération en compensation de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et de la CVAE. Ces montants, qui représentent 40% des recettes fiscales de l'Agglomération, ont été revus à la baisse en octobre 2024 par la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP), les montants budgétisés pour 2025 sont donc en baisse de 542 000 € par rapport à ceux inscrits au BP 2024.

Les autres produits de fiscalité, TASCOM et IFER ont été estimés à hauteur du produit perçu en 2024, et la GEMAPI sur la base de 15 € par habitant DGF (78 029) suivant la décision du Conseil Communautaire du 5 décembre 2024.

Avec l'application de ces différentes évolutions, le chapitre enregistre une progression de 364 243 €.

Bases

	2024 état 1259 IPCH 3,9%	2025 IPCH 1,7%	taux	evol. Bases/ Etat 1386	evol. Bases/ Etat 1259
Taxe habitation résidences secondaires	57 474 000,00 €	60 141 942,88 €	11,51%	1,70%	4,64%
Taxe foncier bâti	95 784 000,00 €	97 506 833,41 €	2,96%	1,70%	1,80%
Taxe foncier non bâti	1 780 000,00 €	1 804 394,51 €	2,15%	1,70%	1,37%
CFE	18 456 000,00 €	19 386 935,79 €	23,05%	5,00%	5,04%

Produit

	2024	2025	evol. Produit	Evol en €/ Etat 1386	Evol en €/ Etat 1259
Taxe habitation résidences secondaires	6 615 257,40 €	6 922 336,91 €	1,70%	115 711,91 €	307 079,51 €
Taxe foncier bâti	2 835 206,40 €	2 886 201,40 €	1,70%	48 244,40 €	50 995,00 €
Taxe foncier non bâti	38 270,00 €	38 794,54 €	1,70%	648,54 €	524,54 €
Taxe additionnelle foncier non bâti	149 820,00 €	150 460,09 €	1,70%	2 515,08 €	640,08 €
CFE	4 254 108,00 €	4 468 688,30 €	5,00%	212 794,30 €	214 580,30 €
IFER	309 757,00 €	345 481,00 €	0,00%	0,00 €	35 724,00 €
TASCOM	1 077 694,00 €	977 256,00 €	0,00%	0,00 €	-100 438,00 €
Rôles supplémentaires	0,00 €		-100,00%		0,00 €
GEMAPI	772 664,00 €	1 170 435,00 €	51,22%	396 458,00 €	397 771,00 €
TAXE SURFACE COMMERCIALES	0,00 €			-6 526,00 €	0,00 €
fraction de TVA - TH	9 407 996,00 €	8 998 038,00 €	-0,01%	-885,00 €	-409 958,00 €
Fraction de TVA CVAE	2 941 828,00 €	2 809 152,00 €	0,03%	844,00 €	-132 676,00 €
TOTAL FISCALITÉ	**28 402 600,80 €**	**28 766 843,24 €**	**1,85%**	**769 805,23 €**	**364 242,43 €**

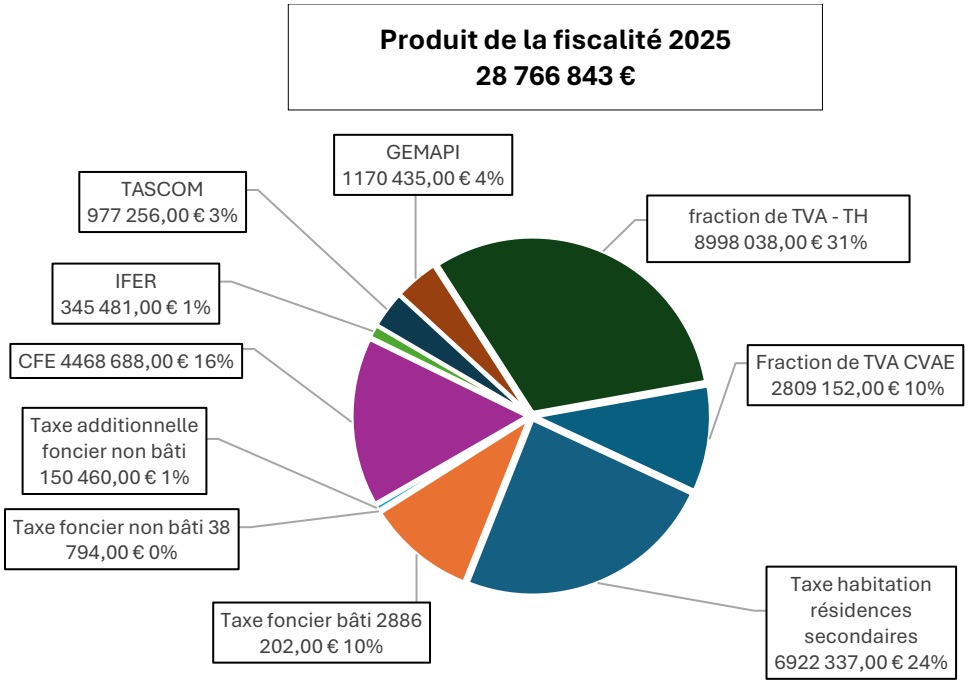

Chapitre 74 – dotations et participations

En évolution de 5,67%, ce chapitre est constitué à 70% de la dotation d'intercommunalité et des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de fiscalité qu'il décide.

La progression estimée de 495 609 € de la dotation d'intercommunalité explique la progression de ce chapitre.

La participation de l'Etat à travers le « Fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires » permet de venir atténuer le coût du transport à la demande de 80 000 €.

Chapitres 75 – autres produits de gestion courante

Ce chapitre enregistre la facturation des différents loyers issus du parc immobilier de la Communauté d'Agglomération. La progression correspond à l'actualisation du loyer de la gendarmerie (+28,5 k€) et au loyer à facturer à l'office de tourisme intercommunal pour le nouveau bâtiment d'accueil groupes au Moulin des Gourmands pour 27 000 €.

b) **Les dépenses de fonctionnement**

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse par rapport à l'exercice précédent (- 0,99 %).

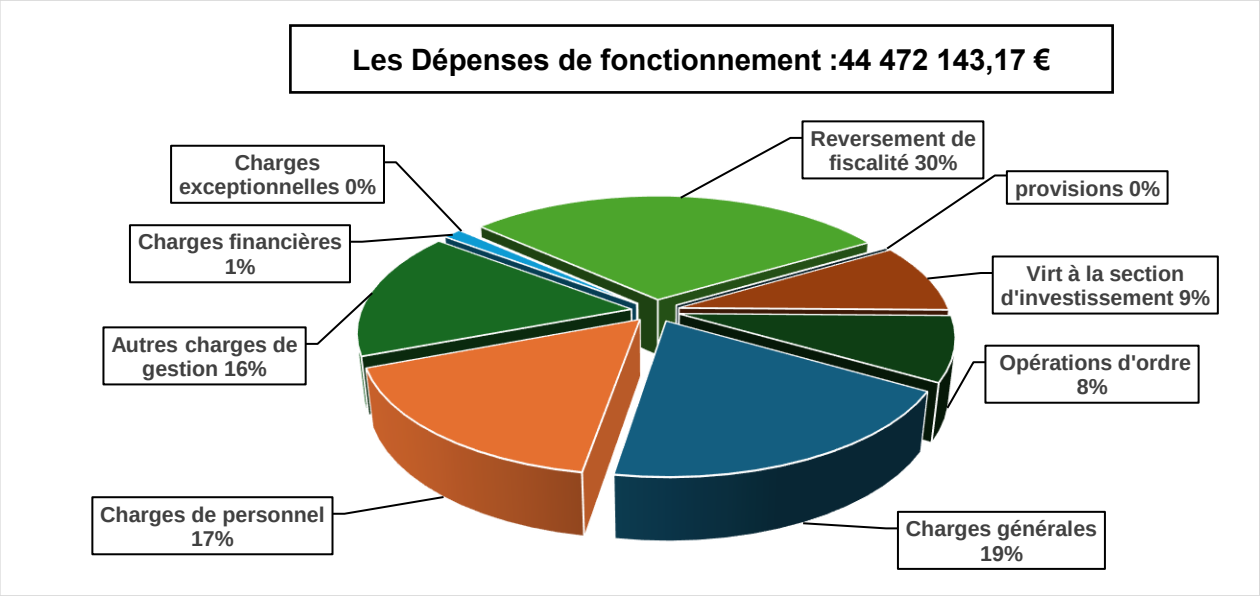

Les mesures principales en fonctionnement peuvent être décrites ainsi :

Chapitre 011 – charges à caractère général

Les charges à caractère général représentent 23% des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 1,05% (+89 626 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

- L'actualisation du marché des transports scolaires pour 72 000 €
- Le marché d'ingénierie pour le traitement des dossiers d'aide à la rénovation énergétique de l'habitat et d'aide à l'accession pour 61 000 €
- Le coût de l'entretien de la voirie et des eaux pluviales pour 70 000 €
- L'accompagnement des entreprises à l'innovation par l'agence développement économique ORYON pour 34 300 €

Le travail de maîtrise des dépenses réalisé par les services et la direction générale a permis par ailleurs de réduire les budgets de certains services à hauteur de 147 000 € (culture, informatique, sports, prévention routière, administration générale…).

Chapitre 012 – charges de personnel

Les charges de personnel représentent 19% des charges réelles de fonctionnement.

La progression de 2,75% (+197 000 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

Eléments impactant la masse salariale	Montant
Créations de postes (1 Directeur de la transition, 1 Poste d'économe des flux, 1 chargé de communication, 1 poste pour les micro folies (sur 4 mois), apprentis au service urbanisme et ingénierie et commissaires enquêteurs)	+ 190 300 €
Suppressions de postes (services techniques retraite, service culture, mécanicien, chargé de mission LEADER, transports scolaires x2, apprentis aux services techniques et marchés)	- 344 730 €
Ajustement de postes (directeur des Ressources Humaines, directrice urbanisme 12 mois, remplacement responsable construction, administrateur système, agent transféré au secrétariat gle, baisse temps de travail agents service habitat et urbanisme)	+ 94 214 €
Remplacements et saisons (La Balise, multiplexe aquatique, services techniques et CISPD)	+ 26 767 €
Glissement Vieillesse Technicité (dont impact tickets restaurants 95 k€ et hausse taux CNRACL 113 K€)	+ 229 479 €
Prévoyance et mutuelle	+ 41 867 €
Assurance du personnel/FDAS/médecine du travail	+ 2 985 €
Indemnité de chômage	- 43 882 €
Total	**197 000 €**

Chapitre 65 – autres charges de gestion

Ce chapitre, qui représente 20% des charges réelles de fonctionnement évolue à la baisse (-4,81%) par rapport à 2024. Les variations sont les suivantes :

- La prise en charge des déficits des budgets annexes – 40,5 k€
- Subvention au CIAS - 361 k€
- La participation au SDIS + 22 k€
- Les abonnements aux logiciels hébergés + 20 k€
- Les indemnités et formations des élus – 17 k€
- Les participations aux syndicats de marais +10 k€
- Les subventions de fonctionnement versées aux associations - 7 k€.

Chapitre 66 – charges financières

La contractualisation d'un nouveau prêt en juillet 2024 pour le financement des eaux pluviales urbaines entraîne une évolution de 133 k€ partiellement compensée par le vieillissement des autres prêts – 13 k€.

Les ICNE (intérêts courus non échus) ainsi que la provision au titre des intérêts de la ligne de trésorerie sont en recul de 70 k€.

Chapitre 67 – charges spécifiques

Sont inscrits des crédits pour d'éventuelles annulations de titres de recettes émis sur les exercices antérieurs. Une annulation de titres émis à tort en 2021, pour 47 000 €, explique la forte évolution entre 2024 et 2025

Chapitre 68 – provision

En application des principes de prudence et de sincérité, la communauté d'agglomération a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un risque avéré et une dépréciation dès la perte de valeur d'un actif.
A ce titre des crédits à hauteur de 30 000€ sont inscrits.

Chapitre 014 – atténuation de produits

Ce chapitre, qui représente 35% des charges réelles de fonctionnement. En 2024 des crédits avaient été inscrits afin de permettre le remboursement d'un trop perçu de fiscalité en 2023.

Le chapitre est constitué de :

- L'Attribution de Compensation pour 3 342 000 € (-73 k€ : actualisation des charges transférées « eaux pluviales urbaines »)
- La DSC (Dotation de Solidarité Communautaire) pour 400 000 € (l'ajustement au regard du montant versé en 2024)
- Le FNGIR (Fonds National de Garantie individuelle de Ressources) pour 7 670 700 €,
- Le reversement de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme Intercommunal pour 1 800 000 €,
- Une provision de 14 800 € pour d'éventuels dégrèvements de fiscalité.

c) **La vue d'ensemble de la section de fonctionnement**

Dépenses	DOB 2025	BP 2024	variation 2025/ 2024	Recettes	DOB 2025	BP 2024	variation 2024/ 2023
Charges à caractère général	8 585 626,00 €	8 496 000,00 €	1,05%	Produits des services	2 892 210,00 €	2 696 000,00 €	7,28%
Charges de personnel	7 369 000,00 €	7 172 000,00 €	2,75%	Impôts et taxes	30 566 843,00 €	30 402 600,00 €	0,54%
Autres charges de gestion courante	7 163 598,00 €	7 525 940,00 €	-4,81%	Dotations, subventions et participations	6 920 330,00 €	6 549 066,00 €	5,67%
Charges financières	570 000,00 €	520 000,00 €	9,62%	Autres produits de gestion courante	632 686,00 €	568 000,00 €	11,39%
Charges spécifiques	65 000,00 €	8 000,00 €	712,50%	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	
Provisions	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
Reversement de fiscalité	13 227 500,00 €	13 628 000,00 €	-2,94%	Atténuation de charges	144 806,00 €	90 000,00 €	60,90%
Sous-total dépenses réelles	**37 010 724,00 €**	**37 379 940,00 €**	**-0,99%**	**Sous-total recettes réelles**	**41 156 875,00 €**	**40 305 666,00 €**	**2,11%**
Opérations d'ordre	3 600 000,00 €	3 513 000,00 €	2,48%	Excédent de fonctionnement reporté	2 958 268,97 €	3 356 373,41 €	-11,86%
Virement à la section d'investissement	3 861 419,97 €	3 088 099,41 €	25,04%	Opérations d'ordre	357 000,00 €	319 000,00 €	11,91%
Total	**44 472 143,97 €**	**43 981 039,41 €**	**1,12%**	**Total**	**44 472 143,97 €**	**43 981 039,41 €**	**1,12%**

La capacité d'autofinancement brute de l'exercice 2025 s'élève à 4 146 151 € et l'autofinancement net après remboursement du capital de la dette à 2 826 551 €

2.2. *La section d'Investissement*

La section d'investissement s'équilibre à 18 249 833,52 € dont 11 915 156,90 € pour la réalisation de nouveaux équipements et 2 204 538,55 € de restes à réaliser au 31/12/2024.

Des crédits pour les opérations pour le compte de tiers sont inscrits en dépenses et recettes à hauteur de 827 399,56 €. Il s'agit de travaux ou commandes réalisés par la Communauté d'Agglomération sur le domaine public maritime pour le compte l'Etat (défense contre la mer).

Des apports en avance en compte courants à la SEM des PORTS pour le rachat de la drague pour 400 000 € et à la société Energie en Pays de Saint Gilles Croix de Vie pour un montant de 55 000 € ont été inscrits.

Le remboursement de la dette en capital s'élève à 1 309 600 €, auquel s'ajoute des provisions pour remboursements de dépôts de garantie et de versements de cautions pour un total de 10 000€ et une provision pour remboursement de FCTVA pour 5 000 €.

Opérations d'investissement	BP 2025	%
Eaux pluviales CP 2025	3 046 400,00 €	25,57%
Sentiers cyclables CP 2025	1 707 488,00 €	14,33%
Voirie communautaire	1 283 805,00 €	10,77%
Bâtiment siège administratif (CP 2025)	1 146 358,90 €	9,62%
Soutien à la production de locatifs publics et à l'amélioration de l'habitat	1 100 000,00 €	9,23%
Travaux de défense contre la mer	534 012,00 €	4,48%
Ombrières Multiplexe et siège	470 000,00 €	3,94%
Sites touristiques (moulin et vélo rail)	438 300,00 €	3,68%
Aménagement ancien bâtiment FIL'MER	374 800,00 €	3,15%
Fonds de concours	350 000,00 €	2,94%
SCOT/PLUIH	332 800,00 €	2,79%
Informatique	229 150,00 €	1,92%
Salle de spectacles	228 800,00 €	1,92%
Équipements et aménagement multiplexe, salle de gymnastique, stand de tir, salle de judo et de sports du lycée et golf	198 524,00 €	1,67%
Commerces Saint Maixent Sur Vie	97 000,00 €	0,81%
Intervention sur patrimoine immobilier	87 000,00 €	0,73%
Mobilier	76 000,00 €	0,64%
Soutien aux projets agricoles	46 919,00 €	0,39%
Eglises	15 000,00 €	0,13%
Autres investissements	152 800,00 €	1,28%
Total des investissements	**11 915 156,90 €**	**100,00%**

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 7 957 844,61 €,
- Le FCTVA à hauteur de 1 618 561 €,
- Les subventions pour 2 657 632,91 €,
- Les opérations pour compte de tiers au titre des travaux de défense contre la mer pour 827 399.56 €,
- Les cessions immobilières pour 30 000 €
- Les encaissements de dépôts de garantie et remboursements de cautions pour 10 000 €
- L'inscription d'un emprunt d'équilibre 3 625 256,93 € à la date de ce jour.

Les subventions d'équipement inscrites sont les suivantes :

Nouvelles inscriptions :	**1 583 440,00 €**
- Recyclerie (Région)	749 838,00 €
- Piste cyclable RD6 (Région et Département)	322 600,00 €
- Ombrières siège administratif et multiplexe aquatique	261 000,00 €
- Défense contre la mer projets PAPI, La Pège, Ecours (Etat, Région et Département)	221 502,00 €
- Travaux château de Commequiers (ETAT)	15 000,00 €
- Etude sur travaux église Brem Sur Mer	7 500,00 €
- Installation SOFREL siège (SYDEV)	6 000,00 €
Restes à réaliser au 31/12/2024 :	**1 074 192,91 €**
- Eaux pluviales (Etat, Département et agence de l'eau)	267 514,21 €
- Bâtiment accueil groupes Moulin des Gourmands (Région)	267 062,00 €
- Piste cyclable le long de la RD6 (Département)	230 000,00 €
- Défense contre la mer PAPI vulnérabilité…) (Etat, Région et Département)	176 240,02 €
- Extension siège administratif (Région)	102 960,00 €
- Equipements France Services (Etat)	29 114,68 €
- Transport à la demande (Etat)	1 302,00 €

Engagements pluriannuels envisagés

La gestion des engagements pluriannuels est assurée au moyen d'autorisations de programmes.
Afin de tenir compte des engagements de la Communauté d'Agglomération dans le domaine de l'habitat, l'exercice 2025, enregistre la création d'une nouvelle autorisation de programme, n°22 « soutien à l'habitat.

A ce stade, les évolutions pressenties sont retracées dans le tableau ci-dessous :

AP	Montant de l'opération	Crédits de paiements à fin 2024	Crédits de paiement 2025	Crédits de paiement 2026	Crédits de paiement 2027	Crédits de paiement 2028	Crédits de paiement 2029
N°16 - Bâtiment siège administratif	4 370 000,00 €	3 356 341,10 €	1 013 658,90 €	0,00 €	0,00 €		
N°17 - Pistes cyclables	6 452 000,00 €	3 837 372,86 €	1 707 488,00 €	907 139,14 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°18 - Eaux pluviales urbaines	14 077 079,52 €	7 900 384,77 €	3 046 400,00 €	3 130 294,75 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
N°19 - Perré de Saint Gilles Croix de Vie	3 000 000,00 €	0,00 €	180 000,00 €	500 000,00 €	950 000,00 €	950 000,00 €	420 000,00 €
N°20 - Ouvrages d'art	2 829 400,00 €	0,00 €	295 605,00 €	1 443 100,00 €	1 090 695,00 €	0,00 €	0,00 €
N°21 - SCOT PLUIH	830 000,00 €	94 581,12 €	275 000,00 €	220 000,00 €	240 418,88 €	0,00 €	0,00 €
N°22 - Soutien à l'habitat	7 661 174,00 €		1 100 000,00 €	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	1 640 000,00 €	1 641 174,00 €
TOTAL	**39 219 653,52 €**	**15 188 679,85 €**	**7 618 151,90 €**	**7 840 533,89 €**	**3 921 113,88 €**	**2 590 000,00 €**	**2 061 174,00 €**

2.3. La structure de la dette

L'encours de la dette se présente de la manière suivante :

- Budget Principal :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2025	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Principal	23 364 050,05 €	2,50 %	18,7 ans	11

Capital restant dû au 01/01/2025 (23 364 050,05 €)

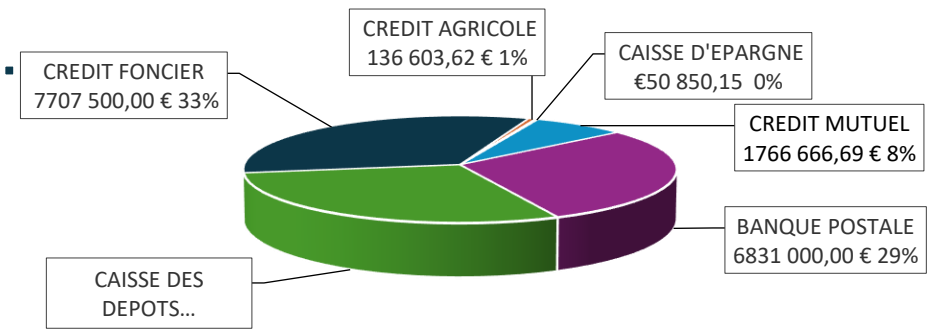

- Budgets Annexes :

Budget	Capital restant dû au 01/01/2025	Taux Moyen	Durée résiduelle	Nombre de prêts
Budget Assainissement Régie	15 839 029,03 €	1,78 %	20 ans	17
Budget annexe PORTS	1 007 826,89 €	2,53 %	12 ans	5
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	1 160 000,00 €	3,57 %	14 ans	1
Budget Annexe REOMI	80 000,00 €	0,71 %	23 mois	1
TOTAL	**18 086 855,92 €**	**1,93 %**	**19 ans**	**24**

Au 1er janvier 2025 la dette consolidée, budget principal et budgets annexes s'élève à 41 450 905,97 €.
Elle est constituée pour 60% de taux fixes, 25% de taux indexés au livret A et 15% de taux révisables.

L'intégralité de l'encours est classée en A1 selon la charte de bonne conduite Gissler.

Dette selon la charte de bonne conduite

Risque faible *Taille de la bulle = % du CRD*

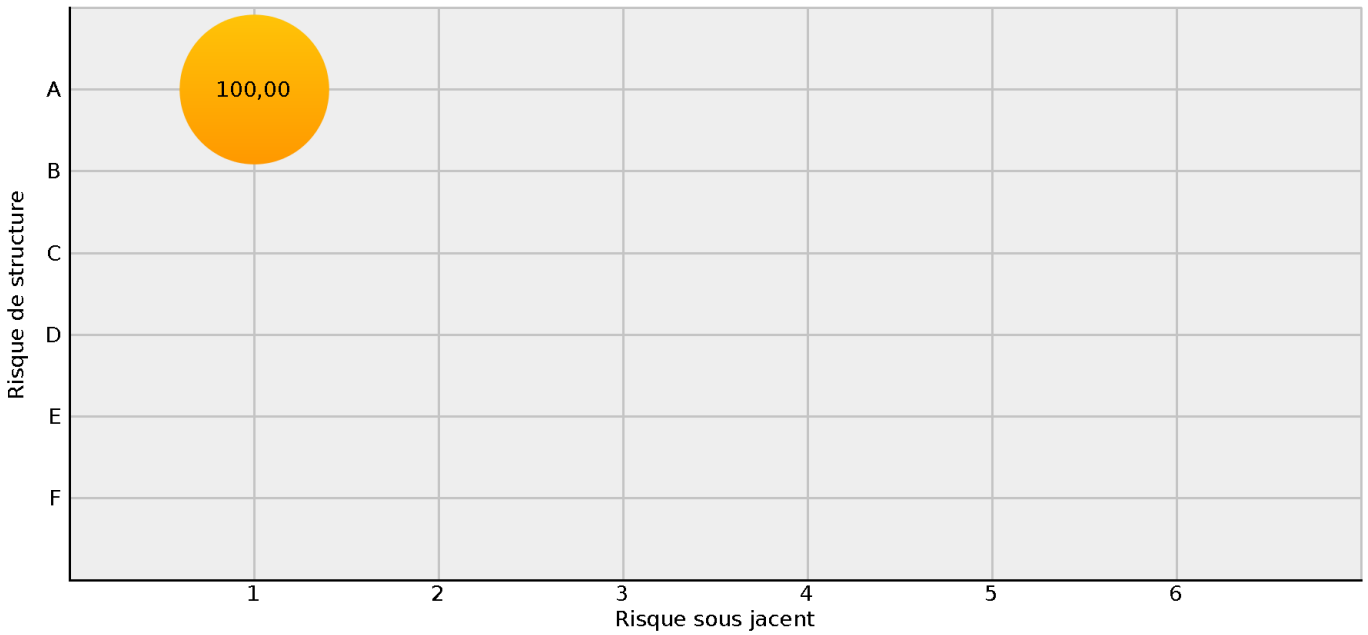

Risque élevé

© Finance Active

DOB 2025 VUE D'ENSEMBLE

BUDGET PRINCIPAL

Fonctionnement

Dépenses	DOB 2025	BP 2024	variation 2025/ 2024	Recettes	DOB 2025	BP 2024	variation 2024/ 2023
Charges à caractère général	8 585 626,00 €	8 496 000,00 €	1,05%	Produits des services	2 892 210,00 €	2 696 000,00 €	7,28%
Charges de personnel	7 369 000,00 €	7 172 000,00 €	2,75%	Impôts et taxes	30 566 843,00 €	30 402 600,00 €	0,54%
Autres charges de gestion courante	7 163 598,00 €	7 525 940,00 €	-4,81%	Dotations, subventions et participations	6 920 330,00 €	6 549 066,00 €	5,67%
Charges financières	570 000,00 €	520 000,00 €	9,62%	Autres produits de gestion courante	632 686,00 €	568 000,00 €	11,39%
Charges spécifiques	65 000,00 €	8 000,00 €	712,50%	Produits spécifiques	0,00 €	0,00 €	
Provisions	30 000,00 €	30 000,00 €	0,00%	Reprises de provisions	0,00 €	0,00 €	
Reversement de fiscalité	13 227 500,00 €	13 628 000,00 €	-2,94%	Atténuation de charges	144 806,00 €	90 000,00 €	60,90%
Sous-total dépenses réelles	**37 010 724,00 €**	**37 379 940,00 €**	**-0,99%**	**Sous-total recettes réelles**	**41 156 875,00 €**	**40 305 666,00 €**	**2,11%**
Opérations d'ordre	3 600 000,00 €	3 513 000,00 €	2,48%	Excédent de fonct. reporté	2 958 268,97 €	3 356 373,41 €	-11,86%
Vrt à la section d'investissement	3 861 419,97 €	3 088 099,41 €	25,04%	Opérations d'ordre	357 000,00 €	319 000,00 €	11,91%
Total	**44 472 143,97 €**	**43 981 039,41 €**	**1,12%**	**Total**	**44 472 143,97 €**	**43 981 039,41 €**	**1,12%**

Investissement

Dépenses	DOB 2025	BP 2024	variation 2025/ 2024	Recettes	DOB 2025	BP 2024	variation 2024/ 2023
Opérations d'équipement	14 124 695,45 €	21 761 739,16 €	-35%	Autofinancement	9 510 983,12 €	8 535 031,78 €	11%
Travaux pour compte de tiers	827 399,56 €	1 411 270,97 €	-41%	Travaux pour compte de tiers	827 399,56 €	1 411 270,97 €	-41%
Endettement et apport en capital	1 774 600,00 €	1 193 070,00 €	49%	Recettes d'équipement	4 276 193,91 €	5 753 393,38 €	-26%
Résultat reporté	1 066 138,51 €	3 366 642,64 €	-68%	Résultat reporté	0,00 €	0,00 €	
Opérations d'ordre	457 000,00 €	419 000,00 €	9%	Besoin de financement	3 635 256,93 €	12 452 026,64 €	-71%
Total	**18 249 833,52 €**	**28 151 722,77 €**	**-35%**	**Total**	**18 249 833,52 €**	**28 151 722,77 €**	**-35%**

2.4. Prospective et Programmation Pluriannuelle des Investissements

L'analyse prospective présentée ci-après a été établie avec le projet de budget 2025 et les projections suivantes :

➥ Dépenses de Fonctionnement :

- Charges à caractère général : + 2 % en moyenne par an
- Charges de personnel : + 3% par an
- Participation : à peine 2,8% en moyenne par an
- Attribution de Compensation : - 0.4% (EP) et DSC constante

➥ Recettes de Fonctionnement :

- Produit des services : + 2,3 % par an
- Fiscalité : + 2,1 % par an
- Dotations et Participations : +2,45 %
- Loyers : +2,45 %

➥ Les principaux investissements programmés sur la période 2025 - 2031 :

- Voirie, ouvrages d'art et eaux pluviales : 19 228 982 €
- Défense contre la mer : 13 055 457 €
- Pistes cyclables : 6 107 488 €
- Programme PLH OPAH : 7 809 424 €

Prospective 2025-2029 :

Désignation	Année 2025	Année 2026	évol	Année 2027	évol	Année 2028	évol	Année 2029
PRODUITS DE FONCTIONNEMEN T	41 156 875,00 €	42 118 139,00 €	2,3%	43 024 584,00 €	2,2%	43 939 294,00 €	2,1%	44 871 614,00 €
CHARGES DE FONCTIONNEMENT	36 440 931,00 €	36 967 353,00 €	1,4%	37 403 354,00 €	1,2%	38 042 825,00 €	1,7%	38 898 861,00 €
Epargne Brute (CAF)	4 145 944,00 €	4 530 934,00 €	9,3%	4 840 146,00 €	6,8%	4 983 732,00 €	3,0%	4 928 127,00 €
Remboursement de la dette	1 319 600,00 €	1 432 909,00 €	8,6%	1 606 279,00 €	12,1%	1 757 325,00 €	9,4%	1 918 306,00 €
Epargne Nette	2 826 344,00 €	3 098 025,00 €	9,6%	3 233 867,00 €	4,4%	3 226 407,00 €	-0,2%	3 009 821,00 €
Dépenses d'investissement	14 579 695,00 €	10 892 125,00 €	-25,3%	10 971 904,00 €	0,7%	11 122 920,00 €	1,4%	9 039 109,00 €
Dette	25 679 782,00 €	29 222 262,00 €	13,8%	31 719 860,00 €	8,5%	34 273 516,00 €	8,1%	35 814 775,00 €
Capacité de désendettement	6,19	6,45		6,55		6,88		7,27
Taux epargne bute -Hors FNGIR	12%	13%		14%		14%		13%
Emprunt à réaliser	3 635 333,00 €	4 975 389,00 €	36,9%	4 103 877,00 €	-17,5%	4 310 981,00 €	5,0%	3 459 565,00 €

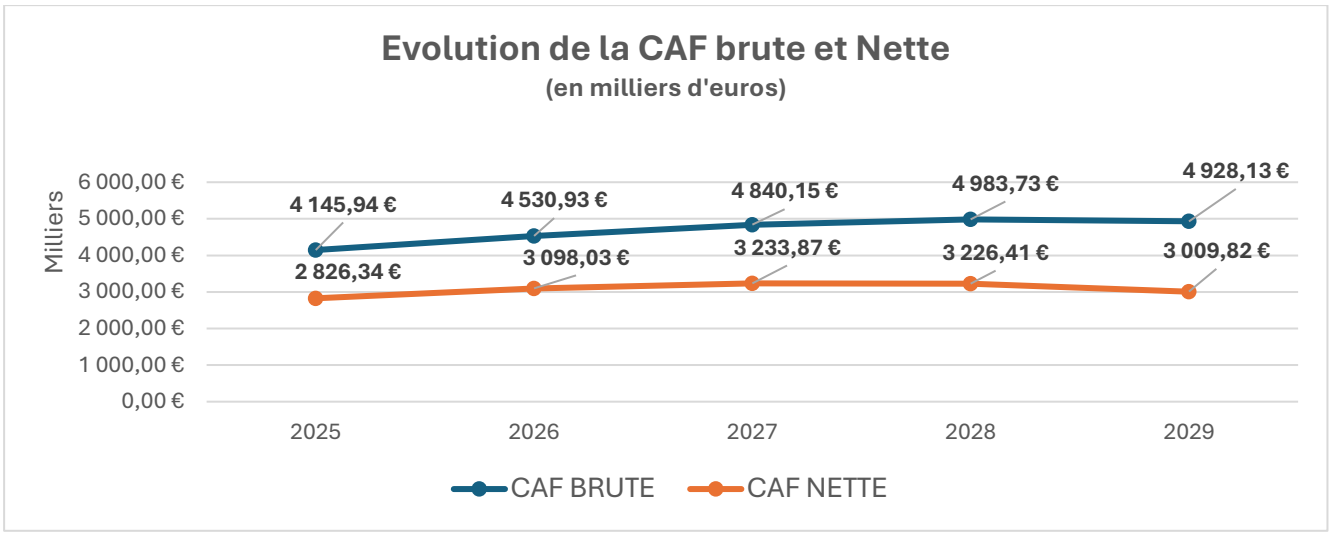
Evolution de la CAF brute et Nette
(en milliers d'euros)
Milliers
6 000,00 €
5 000,00 €
4 000,00 €
3 000,00 €
2 000,00 €
1 000,00 €
0,00 €
4 145,94 €
4 530,93 €
4 840,15 €
4 983,73 €
4 928,13 €
2 826,34 €
3 098,03 €
3 233,87 €
3 226,41 €
3 009,82 €
2025
2026
2027
2028
2029
CAF BRUTE
CAF NETTE

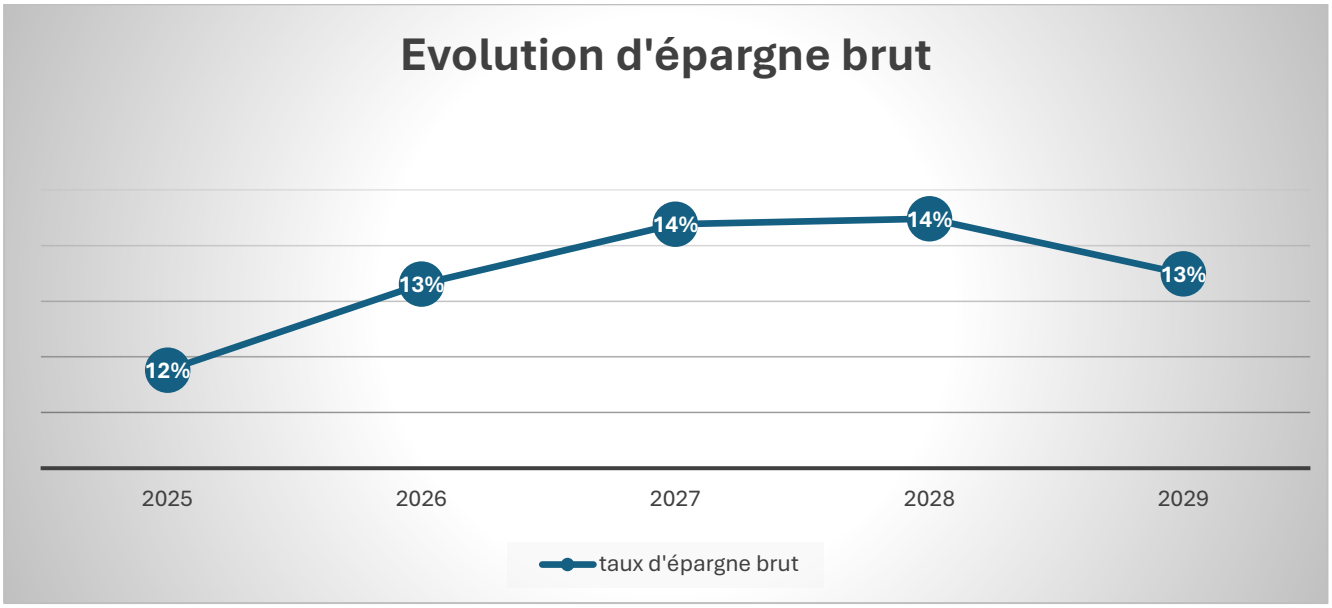
Evolution d'épargne brut
12%
13%
14%
14%
13%
2025
2026
2027
2028
2029
taux d'épargne brut

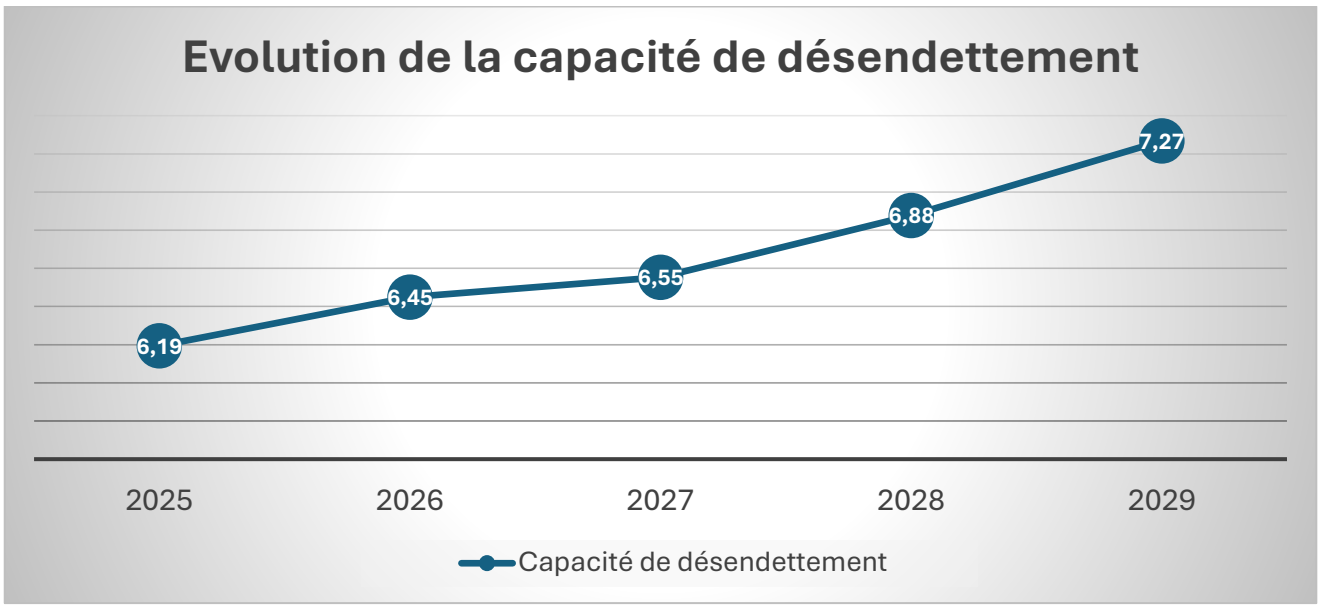
Evolution de la capacité de désendettement
6,19
6,45
6,55
6,88
7,27
2025
2026
2027
2028
2029
Capacité de désendettement

3. Les Budgets Annexes

3.1. Le budget annexe REOMI – Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

La gestion de la collecte des ménagères est depuis le 1er janvier 2018 financée par la redevance incitative impliquant l'individualisation des écritures comptables en un budget annexe M4, disposant de l'autonomie financière. Il s'équilibre à ce stade en section de fonctionnement à 14 304 938,96 € et en section d'investissement à 8 787 635,39 €.

La section de fonctionnement

☐ LES DEPENSES

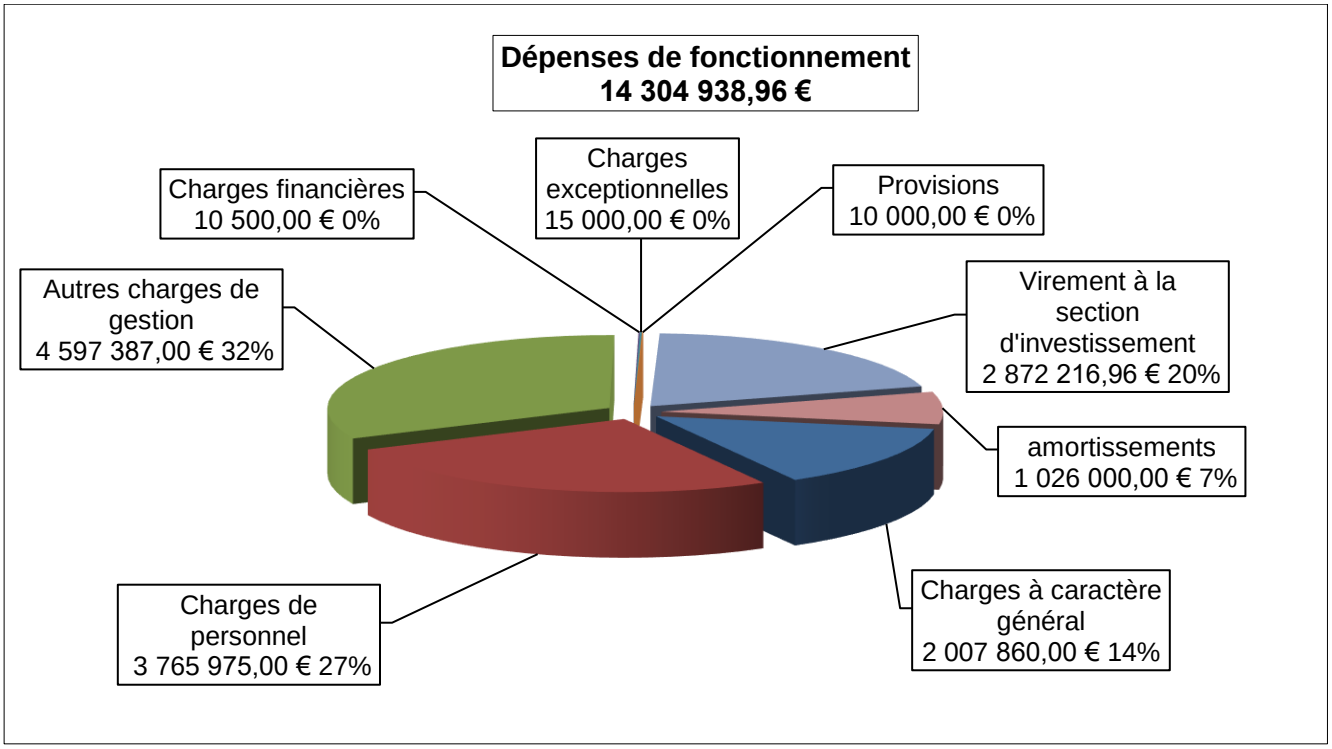

Chapitre 011 – charges à caractère général (- 6,47 %)

Les charges à caractère général du budget sont affectées à 80 % pour la flotte de véhicules de collecte (carburant et entretien), la communication, l'achat de badges d'accès aux déchèteries et le remboursement des frais de siège. On retrouve également à ce chapitre, les consommations de fluides, les assurances et les consommations téléphoniques et d'affranchissement.

L'achat de nouveaux camions permet de mettre un terme à la location inscrite en 2024 (-74 k€) et de réduire les crédits affectés à l'entretien du parc de véhicules (-129 k€).

La maintenance des camions à hydrogène, du matériel embarqué, de la prime d'assurance et l'abonnement au parc de sondes entraînent un évolution des crédits de 105 000 €.

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 2,98 %)

Les charges de personnel sont composées du personnel affecté à la collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, au suivi administratif de la redevance et d'une quote-part du personnel commun à tous les services (ressources humaines, finances, marchés publics, direction générale).

La progression (+108 905 €) s'explique principalement par les évolutions suivantes :

Eléments impactant la masse salariale	**Montant**
Suppression de postes de titulaires	-106 517,00 €
Remplacements	36 740,00 €
Saisonniers	-14 660,00 €
Glissement Vieillesse Technicité et service support	63 729,00 €
Tickets restaurant	67 020,00 €
Augmentation du taux de CNRACL	69 067,00 €
Prévoyance et mutuelle	15 952,00 €
Intérimaires	-35 000,00 €
Autres charges (assurance du personnel, FDAS, médecine du travail…)	12 574,00 €
Total	**108 905,00 €**

Le service collecte et traitement des ordures ménagères est composé d'un peu plus de 60 agents.

Chapitre 65 – autres charges de gestion (+ 2,9 %)

Les crédits inscrits à ce chapitre sont majoritairement constitués de la participation versée au Syndicat Mixte TRIVALIS pour le traitement des ordures ménagères représentant un montant de 4 390 000 € pour 2025, en progression de 134 k€. Des crédits pour d'éventuelles créances irrécouvrables sont également inscrits à ce chapitre ainsi qu'une quote-part de l'indemnité des élus.

Chapitre 66 – charges financières

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts du prêt de 400 000€ contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte. La baisse de 5 000 €, correspond aux intérêts de la ligne de trésorerie et au vieillissement du prêt.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge d'éventuels dégrèvements sur la redevance des exercices précédents.

Chapitre 68 – provisions

Sont inscrits à ce chapitre les crédits pour la prise en charge de la provision pour le compte épargne temps (CET) des agents.

☐ LES RECETTES

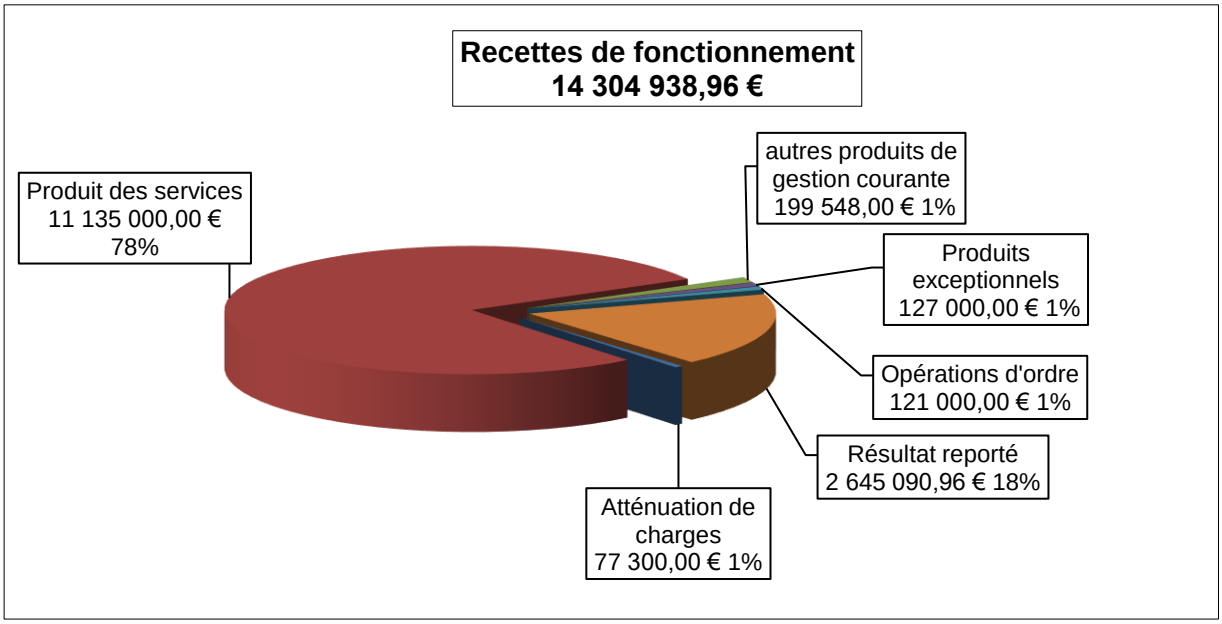

Chapitre 013 – Atténuations de charges (+ 54,6%)

Le chapitre évolue de 27 300 € passant de 50 000€ à 77 300€ et enregistre le remboursement des arrêts maladie.

Chapitre 70 – produits des services (+ 4,3 %)

Les produits des services, en évolution de 463 855€, enregistrent la facturation de la redevance à hauteur de 11 120 000 € et le loyer de la recyclerie pour 15 000 €.

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante (+ 21,5 %)

Ce chapitre enregistre la participation versée par CITEO au titre des déchets abandonnés (129 000 €) et celle de TRIVALIS pour les campagnes de communication (15 000 €).

Son également inscrits à partir de cette année à ce chapitre la part salariale des tickets restaurants pour un montant de 55 548 €.

Chapitre 77 – produits exceptionnels

Ce chapitre enregistre le remboursement du trop versé à TRIVALIS sur les exercices antérieurs.

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 8 787 635,39 € dont 8 626 635,39 € pour l'acquisition de matériels de collecte et la réalisation de nouveaux aménagements dans les déchèteries.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement du prêt de 400 000 € contracté en 2016 pour le financement du matériel de collecte.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur 3 777 216,96 €,
- Le résultat d'investissement reporté à fin 2024 : 3 363 166,69 €
- Le FCTVA à hauteur de 1 226 251,74 €,
- La subvention DETR pour les travaux à la déchèterie de St Hilaire de Riez : 300 000 €.

L'état de la dette au 1er janvier 2025 est composé d'un prêt contracté en 2016 pour un montant de 400 000 €, sur 10 ans et au taux fixe de 0,71 %, et dont le capital restant dû s'élève à 80 000 €.

Dépenses d'équipement	BP 2025	%
Reconstruction de la déchèterie de Saint Hilaire de Riez	3 300 000,00 €	38,25%
Travaux déchèterie de Brétignolles Sur Mer	250 000,00 €	2,90%
Travaux déchèterie de Givrand	70 000,00 €	0,81%
Camions de collecte	1 522 472,36 €	17,65%
Bacs roulants	800 000,00 €	9,27%
Système d'identification des bacs	50 000,00 €	0,58%
Informatique	17 750,00 €	0,21%
Signalétique déchèteries	10 000,00 €	0,12%
Mobilier	5 350,00 €	0,06%
Restes à réaliser au 31/12/2024	2 601 063,03 €	30,15%
véhicules de collecte	*2 220 101,33 €*	*25,74%*
Points d'apports volontaires	*172 373,98 €*	*2,00%*
Redins pacl premium	*48 272,40 €*	*0,56%*
Pavillons de compostage et abri bacs biodéchets	*49 465,80 €*	*0,57%*
Travaux à la déchèterie de Saint Hilaire de Riez	*98 578,08 €*	*1,14%*
Solution enregistrement d'appels téléphoniques	*9 984,84 €*	*0,12%*
Divers aménagements et matériels	*2 286,60 €*	*0,03%*
TOTAL	**8 626 635,39 €**	**100,00%**

3.2. Le budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE

Le budget du service pour l'année 2025 s'équilibre en section de fonctionnement à 11 729 059,13 € et en section d'investissement à 13 206 021,10 €.

La Section de Fonctionnement

☐ LES DEPENSES

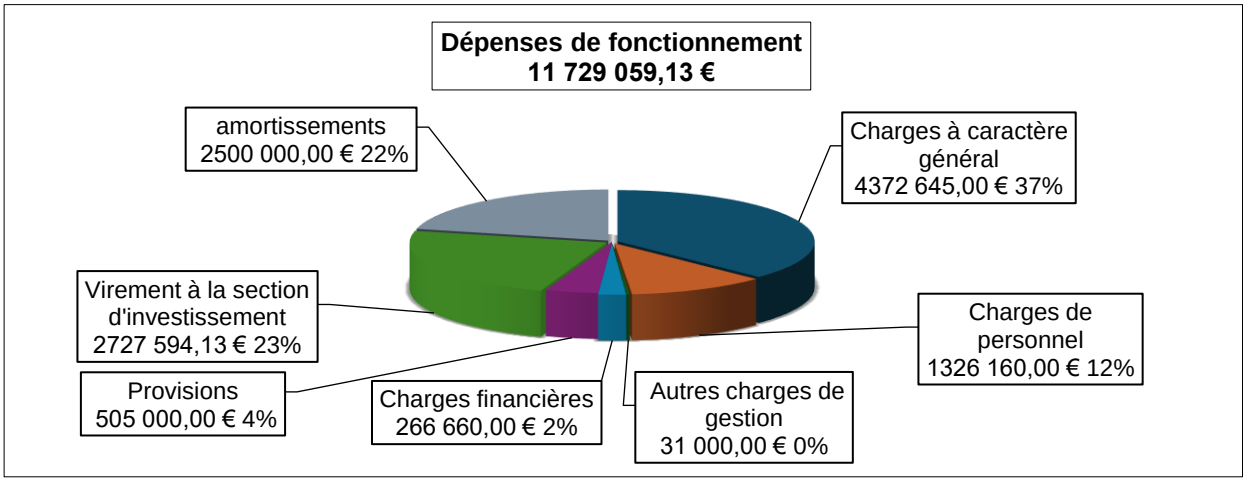

Chapitre 011 – charges à caractère général (+33,66 %)

Les charges à caractère général du budget sont composées à 80 % de la rémunération des délégataires et du remboursement des frais de gestion de la station des 60 bornes et comprennent également les crédits nécessaires au paiement :

- des consommations électriques des postes de refoulement,
- des fournitures de petit équipement,
- de l'entretien des bâtiments et réseaux,
- les autres dépenses (insertion, études, téléphonie, carburant…)
- les remboursement des frais de siège au budget principal.

La forte progression du chapitre en 2025 s'explique par l'inscription de 500 000 € au titre de l'évacuation des terres polluées sur le site dans l'ancienne station d'épuration à Saint Gilles Croix de Vie. Les travaux réalisés à la station des 60 Bornes à Saint Hilaire de Riez ont également entraîné une augmentation de la participation versée à la Communauté de Communes OCÉAN MARAIS MONTS de 130 000 €.

Les autres postes en évolution sont l'achat de produits de traitement pour la nouvelle station à Givrand pour 130 000 €, l'évolution du coût des contrats de gestion pour 145 000 € et des petits équipements et entretien des réseaux pour 100 000 €.

Chapitre 012 – charges de personnel (+ 13,09 %)

Avec la création d'une cellule de contrôle des installations, le recrutement de 3 agents et d'un pôle maîtrise d'ouvrage ont été budgétisé, ce qui explique la progression du chapitre en 2025.

Des mouvements internes de personnel permettent par ailleurs de compenser l'évolution liée à l'ancienneté des agents (Glissement Vieillesse Technicité GVT) et à l'augmentation du taux de cotisation retraite (CNRACL).

Chapitre 65 – autres charges de gestion (+83,87%)

Les crédits inscrits à ce chapitre correspondent au coût d'hébergement des logiciels. Avec l'achat du logiciel de suivi de la cellule de contrôle ce chapitre est en progression sur 2025.

Chapitre 66 – charges financières (-5,69 %)

Les charges financières correspondent au remboursement des intérêts des prêts. Le vieillissement des prêts entraîne une baisse de ce chapitre.

Chapitre 67 – charges exceptionnelles (-100%)

En 2024 ce chapitre a enregistré le paiement des pénalités pour rupture anticipée des DSP (Délégation de Service Public) de la station du havre de vie, de Le Fenouiller et de Notre Dame de Riez (50 k€).

Chapitre 68 – Provisions

L'ancienne station située à Saint Gilles Croix de Vie ne répondant plus aux normes de traitement des eaux usées une nouvelle station d'épuration a été construite à Givrand.
A cette date les analyses ne sont toujours pas conformes et la Communauté d'Agglomération s'expose à une amende. C'est donc dans ce cadre que des crédits, pour la constitution d'une provision pour « risque et charges », sont inscrits à hauteur de 500 000 €

☐ LES RECETTES

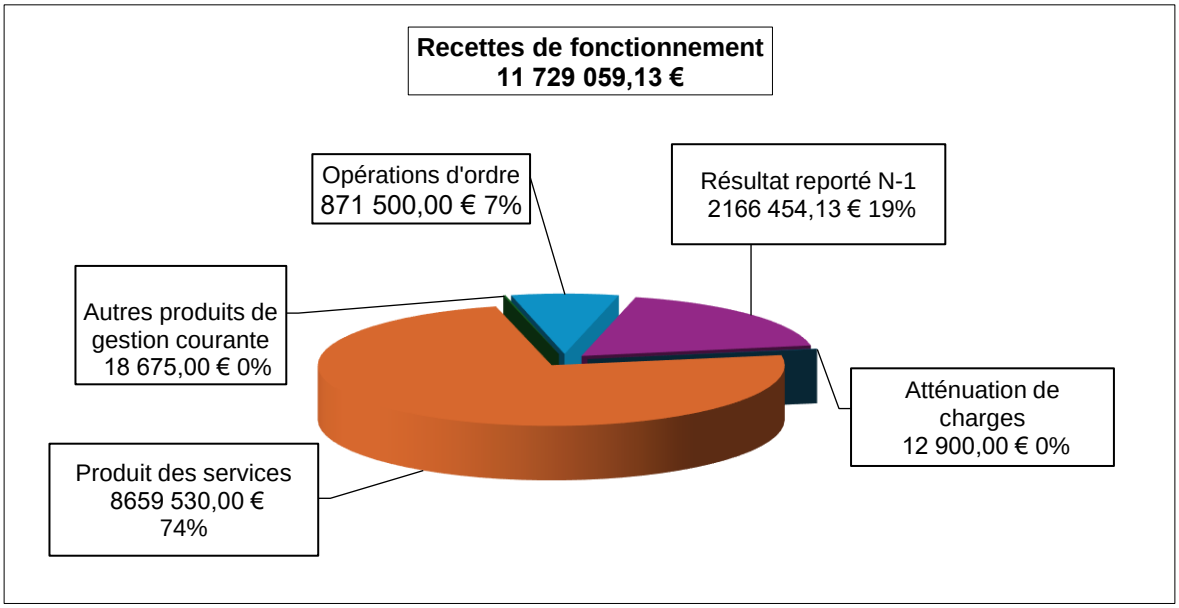

Chapitre 70 – produits des services - 2,65 %

Les produits des services enregistrent :

- la facturation de la redevance pour raccordement au réseau : 649 900 €,
- la facturation de la redevance d'assainissement : 7 778 735 €
- la facturation des contrôles d'installations : 183 410 €
- la facturation du curage et sables : 47 485 €.

Les crédits pour les Participations pour le Financement de l'Assainissement Collectif (PFAC) sont inscrits en légère progression (+15 k€) et ceux au titre de la redevance en diminution de 434 k€ afin de tenir des montants perçus pour 2024.

Apparaît également en 2025 les crédits relatifs à la facturation des contrôles effectués par la cellule de contrôle, pour 183 410 €.

Le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 20 mai 2021, a décidé une harmonisation de la redevance assainissement à échéance 10 ans qui a débuté le 1er janvier 2022 en retenant le tarif de 2,50€ TTC/m3 qui sera appliqué en 2031. Les tarifs sont votés annuellement par le Conseil Communautaire. Les tarifs de la redevance votés pour l'exercice 2025 sont les suivants :

	PART COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION		
COMMUNE / SECTEUR	Abonnement, part forfaitaire en €HT/an/abonné	Part variable sur l'ensemble des volumes €HT/m^3	Volume forfaitaire autres ressources (puits...) en m^3/habitant/an
BREM SUR MER	69,71	1,23	30
BRETIGNOLLES SUR MER	69,71	1,23	30
COEX	87,39	1,48	30
COMMEQUIERS	61,15	1,34	30
GIVRAND	64,03	1,41	30
LA CHAIZE GIRAUD	76,66	1,62	30
L AIGUILLON SUR VIE	65,74	1,50	30
LANDEVIEILLE	58,91	1,18	30
LE FENOUILLER	47,09	1,93	30
NOTRE DAME DE RIEZ	76,57	1,32	30
SAINT GILLES CROIX DE VIE	73,86	1,49	30
ST HILAIRE DE RIEZ	87,82	1,24	30
ST MAIXENT SUR VIE	75,82	1,18	30
ST REVEREND	58,98	1,85	30
GOLF Des Fontenelles	69,82	1,44	30

La section d'investissement

La section d'investissement s'équilibre à 13 206 021,10 € dont 11 170 171,10 € de dépenses d'équipement.

Le remboursement de la dette en capital correspond au remboursement des prêts transférés par les communes pour un montant de 964 350 €.

Les dépenses d'investissements sont financées par :

- L'autofinancement à hauteur de 4 356 094,13 €,
- Le report de l'excédent d'investissement pour 2 584 453,55 €
- Le FCTVA à hauteur de 1 974 556,36 €,
- Les subventions de l'Agence de l'eau et du Département pour 2 438 871,52 €,
- Un emprunt pour 780 545,54 €.

Les dépenses d'équipement :

Dépenses d'équipement	BP 2025	%
Saint Gilles Croix de Vie : Bd Georges Pompidou, RD 38 bis vers Rd pt M BRICOLAGE et boviduc, pont de la Vie, Quartier de la Chapelle Fontaine Geogette, Avenue Abelanet, Chemin de la Grange, Rue des Paludiers, Rochebonneau, Rue Bilbao, Réhabilitation PR PARC	2 917 000,00 €	26,11%
Bretignolles sur Mer : STEP DU BRANDEAU - Reconstruction bassin tampon et Travaux enlèvement sable et poreux phase 1 : bassin été, Réhabilitation La Parée, rue de la Traversée, Rue de l'AUbraie, Allée des Bruyères, Quartier de la petite, Marine…, Aménagement de sécurité La Chalonnière, Rue des Poirières, liaison douce du bd Sud au pont de Brem Rue des rouettes - aménagement voirie piste cyclable	742 000,00 €	6,64%
Coex : Mise en séparatif et remplacement réseau le long Gué Gorand	200 000,00 €	1,79%
Suite Schéma Directeur Lot 2 - Urgence 1600 ml puis SDA +Travaux divers sur réseaux suite programme communes et imprévus y compris extensions liées aux demandes d'urbanisme (pas celles du ZEUI)	1 300 000,00 €	11,64%
St Hilaire de Riez : Rue des Paludiers impasse du Chapitre jusqu'à St Gilles, route du Perrier, Secteur des Ageneaux et Avenue de la Pelle à Porteau	590 000,00 €	5,28%
Nouvelle station d'épuration à Givrand (solde station 876 k€ et travaux complémentaires 293 k€)	1 169 258,59 €	10,47%
Le Fenouiller : Rue du Centre, rue de Nantes entre bourg et fief de l'ormeau, Route de Saint Révérend et rue du Bois	340 000,00 €	3,04%
Diagnostics et schéma directeur assainissement EU secteur Sud et secteur Nord	305 800,00 €	2,74%
Givrand : Rue des Ecoles Rue des Genêts Rue des Mimosas, Rue des Noues Imp de la Charrie et travaux station canalisations	150 000,00 €	1,34%
Saint Maixent sur Vie : réhabilitation 3 lagunes	200 000,00 €	1,79%
Commequiers : Rue des marais et travaux en amont de la step	90 000,00 €	0,81%
Landevieille : Rue des Sables phase 2 et rue des Jardins	152 000,00 €	1,36%

Dépenses d'équipement	BP 2025	%
Etude d'opportunité REUT en zone littorale et requalification de l'Av de la Pelle à Porteau	100 000,00 €	0,90%
Brem Sur Mer : Chemin de Bacqueville et de la Mignotière, Rue de la rivière étude débordements fréquents	54 000,00 €	0,48%
Notre Dame de Riez : Détection reseau route des Garateries	30 000,00 €	0,27%
ZAE Agglomération divers travaux	28 000,00 €	0,25%
Saint Révérend : rue de la Haie	24 000,00 €	0,21%
Etude mise en conformité auto surveillance	10 000,00 €	0,09%
Renouvellement parc informatique+materiels nouveau service+logiciel	49 700,00 €	0,44%
Mobilier	1 900,00 €	0,02%
Renouvellement des SOFREL pour accès à distance des ouvrages	35 000,00 €	0,31%
Restes à réaliser au 31/12/2024	2 681 512,51 €	24,01%
Diagnostic et schéma directeur EU secteur Sud	*150 737,74 €*	*1,35%*
***Bretignolles Sur Mer** : Route des Sables, rue de la Traversée, avenue des Dunes, La Sauzaie, Rue de la petite Sauzaie*	*87 395,96 €*	*0,78%*
***La Chaize Giraud** : Rue du Centre*	*137,76 €*	*0,00%*
***Coex** : Travaux séparatif des réseaux*	*1 631 885,30 €*	*14,61%*
***Coex** : Etude géotechnique travaux diverses rues, rue des Moineaux, rue Jean Mermoz, Rue des Chataigniers, rue des Tisserands*	*63 395,52 €*	
***Commequiers** : Rue des 4 Charrues et Rue de l'Aumonerie, Impasse des Marais, Rue des Marais*	*73 838,52 €*	*0,66%*
***Le Fenouiller** : Rue de la Bouguenière-Rue du Petit Beauregard-Rue du Moulin Neuf et ZAE*	*40 377,26 €*	*0,36%*
***Givrand** : Rue des Clergeries , Centre bourg et Rue du Rocher*	*43 328,59 €*	*0,39%*
***Landevieille** : Rues Vrignau et Pressoir, Rue des Sables*	*31 478,91 €*	*0,28%*
***Saint Gilles Croix de Vie** : Rue du Port Fidèle, Rue Jean Jaurès Avenue Pelle à Porteau - Quartier du Maroc - rue des Rouillères - Rue Laennec- Route auguillon , Quatier Fontaine Georgette - la Chapelle, Pont de La Vie, Poste de la Roche bonneau, Boulevard Georges Pompidou,*	*407 571,66 €*	*3,65%*
***Saint Hilaire de Riez** : Rue Clemenceau - Rue du Disque - -ZAE les Mares - Rue des Paludiers Place François Mitterand - Rue de l'Egalité, Rue de la Gelinette - Rue du Viel*	*99 214,20 €*	*0,89%*
***Saint Maixent sur Vie** : Rue du Rochat, Rue du PAY - Chemin des Renaudières, rue du Grenouiller*	*15 886,20 €*	*0,14%*
***Saint Révérend :** Rue Saint Joseph - Rue de la Perpillière-Rue du Point du Jour-Rue de la Lucière*	*25 353,65 €*	*0,23%*
Caméra d'inspection des réseaux	*5 448,00 €*	*0,05%*
4 PC et 5 tablettes pour service assainissement cellule de contrôles	*5 463,24 €*	*0,05%*
TOTAL	**11 170 171,10 €**	**100,00%**

La construction de la nouvelle station d'épuration au lieu-dit « Tous Vents » à Givrand fait l'objet d'une autorisation de programme dont la répartition est la suivante :

Autorisation de Programme	Montant opération	crédits de paiement à fin 2024	crédits de paiement 2025
N°1 - Station épuration Givrand	43 000 000,00 €	41 830 422,45 €	1 169 577,55 €
TOTAL	**43 000 000,00 €**	**41 830 422,45 €**	**1 169 577,55 €**

3.3. Le budget annexe ZAE – Zones d'Activités Economiques

Le budget primitif 2025 ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES s'équilibre en section de fonctionnement à 3 152 228 € et en section d'investissement à 3 510 380,96 €.

Les inscriptions budgétaires en dépenses de fonctionnement sont les suivantes :

- Acquisitions foncières sur Saint Gilles Croix de Vie pour 520 000 €, l'Aiguillon Sur Vie pour 185 000 € et indemnité au fermier pour perte de récolte sur la commune de Commequiers pour 5 000 €.
- Des études pour 81 600 € (Aiguillon Sur Vie, Brétignolles Sur Mer, Commequiers, Le Fenouiller, Saint Gilles Croix de Vie, Saint Révérend et le Vendéopôle)
- Des extensions et achèvements de zones : 440 700 €
  - ↳ Saint Révérend « la Maubretière » : 177 000 €
  - ↳ Coëx « Extension est Odyssée » : 100 000 €
  - ↳ Le Fenouiller « La Fraignaie » : 31 000 €
  - ↳ La Chaize Giraud « la Croisée Mairand» : 63 000 €
  - ↳ Saint Hilaire de Riez « Les Taillées » : 36 700 €
  - ↳ Saint Maixent Sur Vie « Le Fief du Moulin » : 33 000 €
- Des frais divers (entretien et taxes foncières) : 19 320 €
- Des frais de personnel (service développement économique) : 90 000 €

Les inscriptions budgétaires en recettes de fonctionnement, ventes de terrains, pour 1 701 258 € sont les suivantes :

- La Maubretière – Saint Révérend : 869 912 € 11 parcelles
- La Croisée Mairand – La Chaize Giraud : 40 383 € 1 parcelle
- Le Peuble – Brétignolles Sur Mer : 21 810 € 1 parcelle
- Pôle Odyssée – Coëx : 138 710 € 5 parcelles
- La Fraignaie - le Fenouiller : 61 958 € 1 parcelle
- Les Taillées – Saint Hilaire de Riez : 346 200 € 5 parcelles
- Saint Maixent Sur Vie : 222 285 € 5 parcelles

La section d'investissement qui s'élève à 3 510 380,96 € est constituée des opérations programmées en 2025, déstockage pour 359 638 € auquel s'ajoutent les opérations réalisées à fin 2024 pour un montant de 2 168 750,96€ le tout financé par un l'inscription d'un prêt à hauteur de 1 809 112,96 €.

3.4. Le budget annexe ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE

Le budget primitif 2025 ENSEMBLE IMMOBILIER BEGAUDIERE s'équilibre en section de fonctionnement à 181 284,02 € et en section d'investissement à 186 741,91 €.

Dans ce budget sont retracées les opérations se rapportant au bâtiment hébergeant la société NV EQUIPMENT installée à Saint Gilles Croix de Vie.

Des dépenses constituées :
- Des charges réelles (Taxe foncière, entretien du bâtiment et assurance) pour 36 060 €
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 145 224.02 €

Des recettes constituées de :
- La facturation à NV EQUIPMENT (loyer et taxe foncière) pour 110 910 €
- La participation versée par le budget principal pour 65 374,02 €
- L'amortissement des subventions pour 5 000 €

Une section d'investissement s'élevant à 186 741,91 € constituée en dépenses du report du déficit d'investissement pour 181 741,91 €.

Les recettes quant à elles sont constituées de l'autofinancement (virement et amortissements) pour 181 741,91€ et de la mise en réserve de l'excédent de fonctionnement au 31/12/2024 pour 34 859,25 €.

Le déficit cumulé à fin 2024 de 140 224,02 € s'explique par des loyers trop faibles au regard des dépenses supportées (entretien et prêt) depuis 2009 pour 100 k€ et aux travaux d'aménagement réalisés en 2014 pour 40 k€.
Le prêt étant clos depuis 2024, le déficit va s'éponger progressivement au cours des prochaines années.

3.5. Le budget annexe PEPINIERE D'ENTREPRISES

Le budget primitif 2025 PEPINIERES D'ENTREPRISES s'équilibre en section de fonctionnement à 160 975 € et en section d'investissement à 289 402,53 €.

La section de fonctionnement enregistre les charges liées à la gestion des bâtiments situés à Brétignolles Sur Mer et Saint Révérend, financées par les loyers versés par les entreprises accueillies.

L'année 2025 enregistre par ailleurs le remboursement des échéances du prêt contracté pour le financement de l'hôtel d'entreprises construit sur le Vendéopôle.

Des dépenses constituées de :
- Charges réelles à hauteur de 69 500 € (fluides, entretien, taxe foncière et petit équipement et charges financières) dont 49 700 € affectés à l'hôtel d'entreprises du Vendéopôle et 19 800 € à celui de Brétignolles Sur Mer
- De l'autofinancement (amortissements et virement) pour 91 475 €

Des recettes constituées de :
- La facturation aux locataires (loyer et charges locatives) pour 38 608 €
- La participation versée par le budget principal pour 104 050,15 €
- Du report de l'excédent de fonctionnement de 2024 soit 13 041,85 €
- L'amortissement des subventions pour 5 275 €.

Les crédits inscrits en section d'investissement se décomposent donc ainsi :

- Hôtel d'entreprises au Vendéopôle du Pays de Saint Gilles Croix de Vie : 66 138,35 €
- Hôtel d'entreprises à Brétignolles Sur Mer: 3900 €
- Remboursement du capital du prêt : 80 000 €,
- Report du déficit d'investissement : 130 089,18 €.

Les recettes de la section se décomposent :
- De l'autofinancement (virement et amortissements) : 238 627,53 €
- D'une subvention LEADER pour la construction de la pépinière pour 41 500 €.

3.6. Le budget annexe SPANC (Service d'Assainissement Non Collectif)

Le budget primitif 2025 SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) s'équilibre en section de fonctionnement à 106 005 € et en section d'investissement à 2 520 €.

Il enregistre en dépenses l'achat de fournitures pour la réalisation des contrôles réalisés en régie et des frais de personnel associés, refacturés par le budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE.

A compter de 2025, les contrôle de conception et de bonne exécution seront effectués par les agents de la Communauté d'Agglomération avec la création d'une cellule de contrôle. Le chapitre à caractère général qui supportait la facture de la SAUR pour la réalisation de ces contrôles est donc en baisse et le chapitre des charges de personnel est quant à lui en hausse supportant le coût du service nouvellement créé.

Est reconduite également la politique d'aides aux particuliers pour la mise en conformité des installations d'assainissement non collectif, estimée à 50 000 €.

En recettes, sont enregistrées les redevances payées par les usagers, les pénalités pour absence d'installation et la subvention versée par le budget principal pour l'équilibre du budget.

3.7. Le budget annexe PORTS

Le budget primitif 2025 PORTS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie s'équilibre en section de fonctionnement à 1 221 707 € et en dépenses d'investissement à 3 150 967,25 €.

Ce budget annexe retrace les écritures liées à la gestion du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie et à la réalisation de celui de Brétignolles sur Mer.

Les charges réelles de la section de fonctionnement se décompose ainsi :

- Des charges à caractère général pour 145 250 €. On retrouve à ce chapitre, constituant les principales inscriptions, la taxe foncière du port de st gilles (88 500 €), les charges d'entretien du port de Saint Gilles Croix de Vie (21 400€) et les honoraires des intervenants dans le cadre du renouvellement de la concession du port de plaisance de Saint Gilles Croix de Vie (35 000€).
- Des frais divers de gestion pour 500 €.
- Des charges financières pour 23 150 €.
- Des charges exceptionnelles à hauteur de 3 000 € pour permettre le remboursement des réservations d'anneaux au port de Brétignolles.

Les recettes réelles sont constituées :

- de la redevance d'exploitation de la SEMVIE à 330 000€ (réduite de 100 000 €).
- de la subvention du budget principal pour 397 390 €
- de la refacturation de frais à la SEMVIE : 8 000 €
- des écritures de régularisation des contrats d'amodiations arrivés à terme : 81 301 €.

Les dépenses d'équipement inscrites pour un montant de 2 349 335,64 €, se répartissent ainsi :

↳ Port de Saint Gilles Croix de Vie : 195 424,64 €

- Etude prospective et opérationnelle du schéma d'aménagement portuaire pour 7 350 €
- Le remplacement de bornes pour 33 420 €
- Changement de câble à Marie Beaucaire pour 40 000 €
- Modification de système d'accroche pour empêcher le bridage des catways pour 20 000 €
- Mise en place d'éléments métalliques en tête de pieux pour empêcher les surcote pour 20 000€
- Alimentation électrique pour 38 884 €
- Catways pour 31 285 €
- L'aménagement du terrain de stockage de la drague pour 4 485,64 €.

↳ Port de Brétignolles Sur Mer : 2 113 911 € au titre du remboursement des études supportées par la commune de Brétignolles Sur Mer

↳ Remboursement de la dette 229 301 €

↳ Le déficit d'investissement reporté pour 586 830,61 €.

Le tout financé par :

- L'autofinancement : amortissements et virement de la section de fonctionnement : 533 268,16 €
- Une subvention de la Région pour l'étude prospective et opérationnelle du schéma d'aménagement portuaire pour 27 700 €
- La cession de biens immobiliers à la commune de Brétignolles Sur Mer pour 379 516 €
- Emprunt à réaliser pour 2 184 983,09 €.

4. Structure de la dette des Budgets Annexes

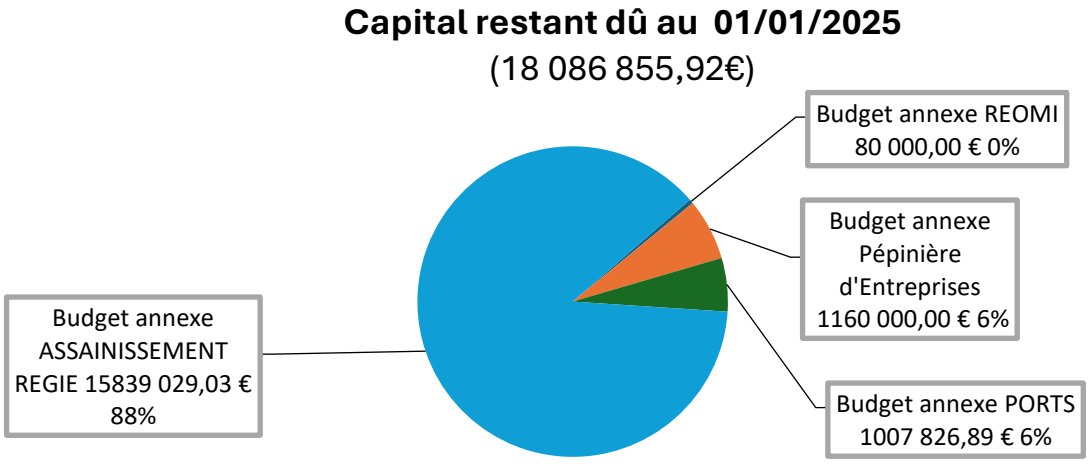

5. Consolidation des Budgets 2025

	DOB 2025	
Budgets annexes	**Section d'Investissement**	**Section de Fonctionnement**
Budget Principal	18 249 833,52 €	44 472 143,97 €
Budget annexe REOMI	8 787 635,39 €	14 304 938,96 €
Budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE	13 206 021,10 €	11 729 059,13 €
Budget annexe SPANC	2 520,00 €	106 005,00 €
Budget annexe PORTS du Pays de St Gilles Croix de Vie	3 150 967,25 €	1 221 707,00 €
Budget annexe Zones d'Activités Economiques	3 510 380,96 €	3 152 228,00 €
Budget annexe Ensemble Immobilier Bégaudière	186 741,91 €	181 284,02 €
Budget annexe Pépinière d'Entreprises	289 402,53 €	160 975,00 €
TOTAL	**47 383 502,66 €**	**75 328 341,08 €**

6. Présentation de la structure

La Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie est un établissement de coopération intercommunale à fiscalité propre. Il compte une population de plus de 53 485 habitants et regroupe 14 communes.

Les compétences assurées par l'établissement sont fixées par arrêté préfectoral. Les statuts à jour résultent d'un arrêté préfectoral du 15 décembre 2021.

Une présentation complète de la structure et de son activité est consultable dans les différents rapports d'activités de l'établissement qui peuvent être téléchargés sur le site internet de la Communauté d'Agglomération (https://payssaintgilles.fr/le-pays-de-saint-gilles-croix-de-vie/rapports-d-activites/).

7. Personnel

Les données ci-dessous concernent l'ensemble des agents de l'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sans distinction de leur affectation comptable (budget principal et annexes).

7.1. Les effectifs

L'évolution des effectifs est la conséquence des décisions prises en matière de compétences.

Le passage en communauté d'agglomération (PLUI et organisation de la mobilité), le renforcement des aides à l'habitat, le développement de l'offre de la maison France services et l'exploitation de la salle de spectacles « La Balise », constituent les principales évolutions du personnel ces dernières années.

L'effectif de la Communauté d'Agglomération au 31 décembre 2024 s'établit à 234 agents permanents dont 219 sur emplois permanents répartis de la façon suivante :

REPARTION DES AGENTS PAR STATUT

	Effectifs au 31/12/2023	Effectifs au 31/12/2024
Fonctionnaires (titulaires - stagiaires)	188	182
Contractuels sur emploi permanent (emploi vacant et remplaçant)	24	37
Contractuels sur emploi non permanent (contrat de projet - apprenti- Accroissement temporaire d'activité)	21	15
TOTAL	233	234

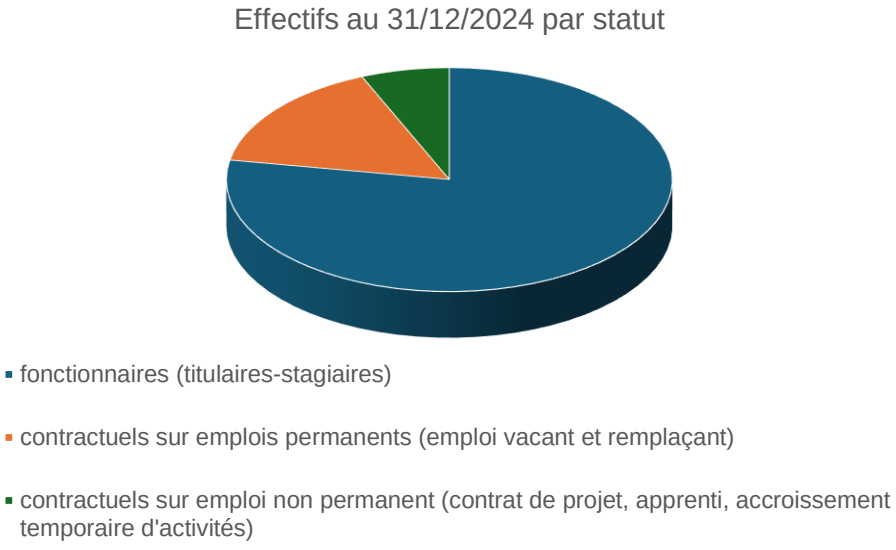

REPARTION DES AGENTS SUR POSTE PERMANENT PAR CATEGORIE

	Effectifs au 31/12/2023	Effectifs au 31/12/2024
Cat A	15	21
Cat B	50	63
Cat C	147	135
TOTAL	212	219

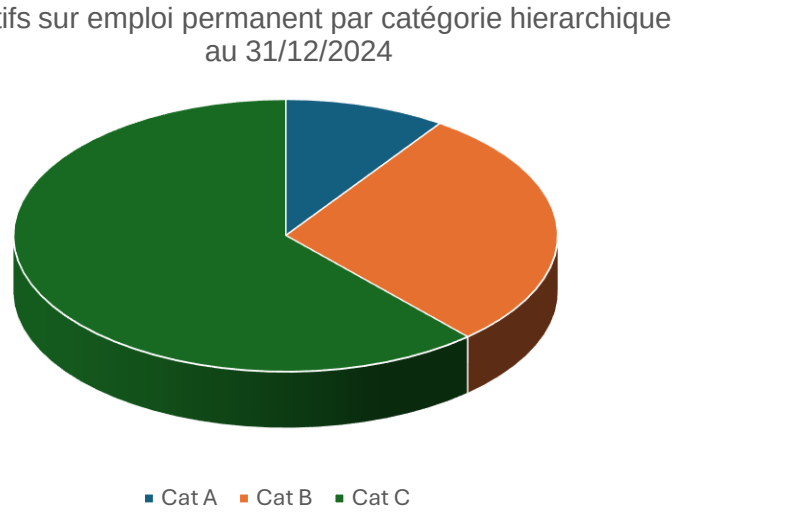

PYRAMIDE DES AGES DES AGENTS SUR EMPLOI PERMANENT

	Nombre d'hommes sur emploi permanent (titulaires ou contractuels)	Nombre de femmes sur emploi permanent (titulaires ou contractuels)
Nombre d'agents âgés de plus de 50 ans	58	38
Nombre d'agents âgés entre 30 et 49 ans	51	51
Nombre d'agents âgés de moins de 30 ans	11	10
TOTAL	120	99

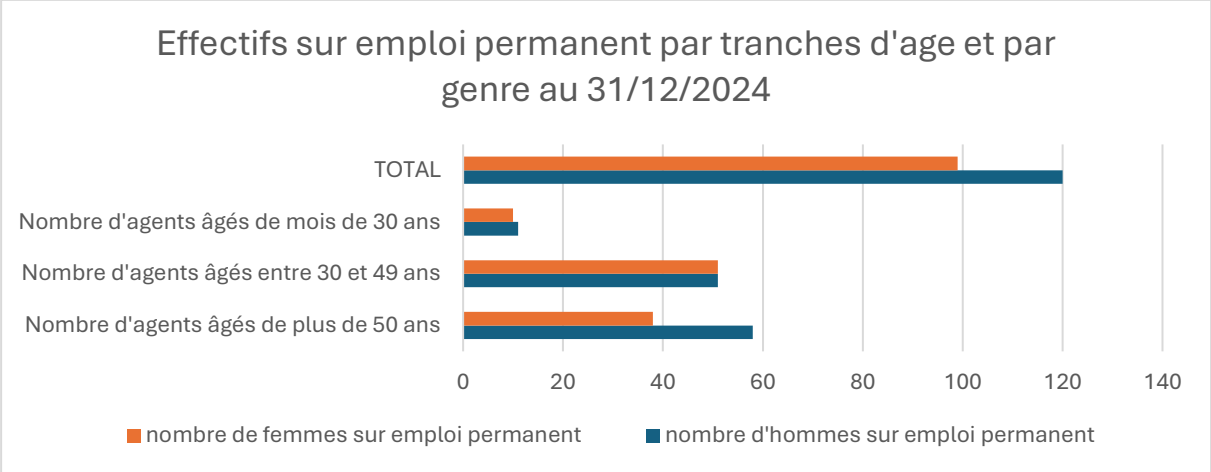

Pour l'année 2025, les orientations budgétaires font apparaitre les créations de postes suivantes :

Un Directeur de la Transition à temps complet

Un chargé de communication à hauteur de 17,5/35ème

Un contrat de projet d'Econome de flux à temps complet

Un responsable de la Microfolie/médiateur à temps complet sur 4 mois

Apprentis à la Direction de l'urbanisme et du service Ingénierie

7.2. Les rémunérations

L'Agglomération du Pays de Saint Giles Croix de vie a mis à jour le RIFSEEP par une délibération du 14 décembre 2023.

Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir est effectivement versé aux agents de la collectivité depuis l'année 2023.

Par ailleurs, le budget primitif 2025 intégrera notamment l'augmentation de la cotisation employeur à la CNRACL projetée à 3 points par an sur 4 ans passant le taux de cotisation de 31,65% à 43,65%.

Les différentes mesures en faveur de l'augmentation du pouvoir d'achat des agents sur les années précédentes et sur l'année à venir entraînent une évolution des dépenses de personnel. Il conviendra donc désormais, après avoir renforcé les effectifs depuis 3 ans pour le développement de nos politiques publiques, de veiller à une évolution maîtrisée des postes et plus généralement de ces dépenses.

7.3. Les avantages en nature et le temps de travail

Aucun agent de l'établissement ne dispose d'avantages en nature de type véhicule de fonction ou logement de fonction.

En revanche, certains avantages sociaux ou certaines aides financières sont accordés au personnel comme :

- Participation de la collectivité au contrat collectif à adhésion obligatoire concernant la couverture du risque Prévoyance : prise en charge de la cotisation des agents en fonction de leur rémunération brute de référence :

Les cotisations obligatoires servant au financement des risques « incapacité » et « invalidité » sont fixées dans les conditions suivantes :

	Taux de cotisations	Part de l'employeur	Part du bénéficiaire
Rémunération brute de référence inférieure ou égale à 2200 euros	**1,71 %**	**100 %** (100 % de la cotisation)	**0 %** (0 % de la cotisation)
Rémunération brute de référence comprise entre 2201 euros et 2500 euros inclus		**75 %** (75% de la cotisation)	**25 %** (25% de la cotisation)
Rémunération brute de référence supérieure 2501 euros		**50 %** (50% de la cotisation)	**50%** (50% de la cotisation)

Les cotisations servant au financement des options facultatives liées à la perte de retraite consécutive à une invalidité, au décès ou à la perte totale ou irréversible d'autonomie sont exclusivement à la charge des bénéficiaires.

- Participation de la collectivité à la protection sociale complémentaire des agents pour le risque santé (contrats labellisés) : jusqu'à 15 € par mois (participation dégressive en fonction du salaire pour les agents dont le revenu est inférieur à 3555 €/mois) ;
- Tickets restaurants : participation de l'employeur plafonnée à 57 € / mois et par agent pour un temps complet et qui a été augmentée depuis le 1er janvier 2024. En effet, le titre restaurant a une valeur faciale de 6 euros. La participation de la collectivité est de 50% de cette valeur faciale, soit un coût de 3 euros pour l'employeur et 3 euros pour l'agent.
- Le forfait de mobilité durable : Pour une présence annuelle à temps plein, le montant du Forfait Mobilités Durables est déterminé selon le barème suivant :

  - entre 30 et 59 jours : 100€
  - entre 60 et 99 jours : 200€
  - à partir de 100 jours : 300€

La durée annuelle du temps de travail dans les services de l'agglomération est fixée à 1 607 heures depuis la délibération du Conseil Communautaire du 24 juin 2021.

Par une délibération du 19 novembre 2020, le Conseil Communautaire à instituer le temps partiel sur autorisation pour une quotité allant de 50 à 90 % en fonction des nécessités de service.

L'évolution des effectifs est la conséquence des décisions prises en matière de compétences.

Le passage en communauté d'agglomération (PLUI et organisation de la mobilité), le renforcement des aides à l'habitat, le développement de l'offre de la maison France services et l'exploitation de la salle de spectacles « La Balise », constituent les principales évolutions du personnel sur l'exercice 2023.

L'effectif de la Communauté d'Agglomération s'établit à 202 agents permanents dont 89 femmes et 113 hommes.